

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 254

12 avril 1999

SOMMAIRE

Ades S.A.H., Luxembourg	pages 12173, 12175	Formes Contemporaines S.A.	12160
Afi Finance International S.A., Strassen	12183	Fortis Rent-o-Net, Sicav, Luxembourg	12192
Agrifonds, S.à r.l., Rollingen-Mersch	12176	Immo-Royal, Sicav, Luxembourg	12187
Aldebaran Holding S.A., Luxembourg	12175, 12176	International Hotel Development Company S.A., Luxembourg	12188
Alfi Convertix, Sicav, Luxembourg	12190	Internet S.A., Luxembourg	12182
AMS Consulting S.A., Strassen	12160	Interselex Funds of Funds, Sicav, Luxembourg	12179
André-Alain, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	12159	Interselex, Sicav	12191
Argolin S.A., Strassen	12182	Invesco Taiwan Growth Fund, Luxembourg	12185
Baskinvest, Sicav, Luxembourg	12190	KB Districlick, Sicav, Luxembourg	12181
Bayern LBZ International Investment Fund, Sicav, Luxembourg	12181	Kritsa Holding S.A., Strassen	12189
Beta Global, Sicav, Luxembourg	12185	Maler Soester, S.à r.l.	12159
Beta International, Sicav, Luxembourg	12186	Ma.Lo S.A., Luxembourg	12189
Beta Invest, Sicav, Luxembourg	12184	Millennium Fund, Luxembourg	12146
Betula S.A., Luxembourg	12189	Modap S.A., Luxembourg	12183
Betzdorf Investments International S.A., Luxem- bourg	12160, 12162	Monceau Europe, Sicav, Luxembourg	12190
BL Equities, Sicav, Luxembourg	12165	Nat Service S.A., Leithum	12177
BL Money-Trust, Sicav, Luxembourg	12167	Publifund, Sicav, Luxembourg	12178
BL Multi-Trust, Sicav, Luxembourg	12170	Publitop, Sicav, Luxembourg	12178
BL, Sicav, Luxembourg	12163, 12165	Raw Patents, Luxembourg	12192
(The) «B» Partners S.A., Luxembourg	12188	(A) Regional Berto Vila Verde, S.à r.l., Luxembourg	12159
Bremaas S.A., Luxembourg	12188	Rentaco Immobilière, S.à r.l.	12160
Cregem Immo, Sicav, Luxembourg	12186	Satinvest Holding S.A., Luxembourg	12184
Cregem Leveraged Investment, Sicav, Luxembg	12177	Sofiga S.A.H., Luxembourg	12183
Dexia Clickinvest, Sicav, Luxembourg	12185	Sofipugas Holding S.A., Luxembourg	12177
Dicam World Wide Investment Fund, Sicav, Lu- xembourg	12180	Telefashion & More, S.à r.l., Mersch	12162
EF Holding S.A., Luxembourg	12183	TMF, Sicav, Luxembourg	12181
Eifeler Frischdienst, S.à r.l., Dudelange	12176	Trame Holding S.A., Luxembourg	12188
Europa-Bus A.G., Diekirch	12182	(The) Turkish Growth Fund, Sicav, Luxembourg	12179
(La) Farigoule S.C.l.	12177	Vininvest S.A., Luxembourg	12189
Finter Fund, Fonds Commun de Placement	12158	Von Ernst Global Portfolio, Sicav, Luxembourg	12180
		Woeste Immo S.A., Luxembourg	12179, 12187
		Wolmans S.A., Luxembourg	12191
		Yura S.A., Luxembourg	12182

MILLENNIUM FUND.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

EXTRAIT

Par convention du 18 mars 1999, BTM LUX MANAGEMENT S.A. (la «Société de Gestion») et BANK OF TOKYO - MITSUBISHI (LUXEMBOURG) S.A. (le «Dépositaire») ont mis fin avec effet au 18 mars 1999 à la convention les liant et constituant le règlement de gestion du fonds commun de placement MILLENNIUM FUND.

Pour la Société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14126/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 1999.

MILLENNIUM FUND.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

MANAGEMENT REGULATIONS

*A. General part***1. The Fund**

MILLENNIUM FUND (the «Fund») is a mutual investment fund («fonds commun de placement») organised under the Luxembourg law of 19th July, 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public.

The Fund has adopted an «umbrella» structure. Its capital is divided into classes of units of the Fund («Units») relating to different portfolios of assets having specific investment objectives (each designated as a «Portfolio») as these will be specifically described in the specific part of these Management Regulations (the «Specific Part»). Although each Portfolio will be treated as bearing its own liabilities, the Fund as a whole will remain liable to third parties, subject to any agreements to the contrary as may be entered into with the parties concerned.

The Fund constitutes an unincorporated coproprietorship of its assets, managed in the interest of its owner or co-owners («Unitholder» or «Unitholders»).

Initially, the Fund was managed by BTM LUX MANAGEMENT S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg having its registered office in Luxembourg.

Presently, the Fund is managed by IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the «Management Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office in Luxembourg.

The assets of the Fund which are held in custody by THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A. are segregated from those of the Management Company and those of other funds (if any) managed by the Management Company.

By the acquisition of Units any Unitholder fully accepts these Management Regulations which determine the contractual relationship between the Unitholders, the Management Company and the Custodian.

2. The Management Company

The Fund is managed on behalf of the Unitholders by the Management Company which has its registered office in Luxembourg.

The Management Company is vested with the broadest powers to administer and manage the Fund, on behalf of the Unitholder(s), subject to the restrictions set forth in Clause 5 of this General Part, including but not limited to, the purchase, sale, subscription, exchange and receipt of securities and the exercise of all rights attached directly or indirectly to the assets of the Fund.

The Board of Directors of the Management Company shall determine the investment policy of the Fund and any Portfolio thereof within the objectives set forth in Clause 4 of this General Part and in the Specific Part, subject to the restrictions set forth in Clause 5 of this General Part.

The Board of Directors of the Management Company may appoint a general manager or managers and/or administrative agents to implement the investment policy and administer and manage the assets of the Fund and any Portfolio thereof.

The Management Company is entitled to receive from the Fund for its own services a fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of the relevant Portfolio as more fully described in the Fund's prospectus from time to time. This fee accrues quarterly and is payable in arrears at the end of each quarter.

The Management Company may, at the Fund's expense, obtain investment information, asset management, advisory and other services.

The Management Company may appoint one or more investment managers (a «Manager») as its asset manager for the Fund or for one or several Portfolios as will be described in the Specific Part and in the Fund's Prospectus from time to time. The Manager will in such respect render discretionary asset management services on all matters in relation to the respective markets of investment of the Fund and/or Portfolio or Portfolios concerned.

The Managers may appoint agents to assist in the discretionary asset management of the Fund and/or Portfolio or Portfolios, subject to such limitations as may be imposed on the Manager by the Management Company.

The Manager is entitled to a fixed fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of the Portfolio concerned, payable out of the assets of the Fund. This fee accrues quarterly and is payable in arrears at the end of each quarter. An agent of the Manager will be paid by the Manager out of the Manager's fees.

The Management Company may appoint one or more investment advisers (an «Adviser») as its investment adviser for the Fund and for one or several Portfolios as will be described in the Specific Part and in the Fund's prospectus from time to time. The Adviser will in such respect render investment advisory services on all matters in relation to the respective markets of investment of the Fund and/or of the Portfolio or Portfolios concerned.

The Adviser may appoint sub-advisers to advise in respect of one or several Portfolios.

The Adviser is entitled to a fixed fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of the Portfolio concerned, payable out of the assets of the Fund. This fee accrues quarterly and is payable in arrears at the end of each quarter. A sub-adviser will be paid by the Adviser out of the Adviser's fees.

3. The Custodian

The Management Company shall appoint a custodian. The INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A., a corporation organised under the laws of Luxembourg with its registered office in Luxembourg, has been appointed Custodian.

The Custodian's appointment may be terminated at any time either by the Management Company or the Custodian upon 90 days' written notice delivered by one party to the other.

Termination is, however, subject to the condition that a new custodian is appointed within 2 months of the termination as aforesaid to assume the responsibility and functions of the Custodian under these Management Regulations and, further, that the appointment of the Custodian shall continue thereafter for such period as may be necessary in order to transfer all assets of the Fund to the new custodian.

The Custodian shall assume its functions and responsibilities in accordance with Luxembourg law.

All cash and securities constituting the assets in the Fund shall be held by the Custodian on behalf of the Unitholders of any Portfolio of the Fund. The Custodian may entrust correspondent banks and financial institutions with the custody of such assets. The Custodian may hold securities in fungible and non-fungible accounts with such clearing houses as the Custodian may determine. It will have the normal duties of a bank with respect to the Fund's deposits of cash and securities at the Custodian. The Custodian may only dispose of the assets of the Fund and make payments to third parties on behalf of the Fund and, where applicable, any Portfolio on receipt of instructions from the Management Company or its appointed agents, provided such instructions conform with the Management Regulations and the provisions of law.

Upon receipt of instructions from the Management Company, the Custodian will perform all acts of disposal with respect to the assets of the Fund.

The Custodian is entitled to such fees as will be determined from time to time by agreement between the Management Company and the Custodian.

The INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A. also acts as the Domiciliary, Administration Agency, Registrar and Transfer Agent of the Fund.

4. Investment objectives and policy

The Fund's primary investment objective in respect of a Portfolio is such as described in the Specific Part of these Management Regulations which shall have to be read in conjunction with this General Part of these Management Regulations, the General Part and the Specific Part forming together the Management Regulations.

5. Investment restrictions and guidelines - Investment techniques and instruments

5.1 Investment restrictions and guidelines

By acquiring Units in the Fund, every Unitholder approves and fully accepts that the Management Regulations shall govern the relationship between the Unitholders, the Management Company and the Custodian.

Subject to the approval of the Custodian, these Management Regulations may be amended at any time, in whole or in part.

Notice of any amendments to these Management Regulations will be sent to the Unitholders.

Amendments will become effective as provided in Article 16 hereafter.

The Management Regulations determine the restrictions and guidelines which the Management Company shall comply with in managing the assets of any Portfolio, unless otherwise specifically provided. Such restrictions are the following:

(1) The Management Company may not, on behalf of a Portfolio, invest in the securities of any one issuer, if the value of the holdings of a Portfolio in the securities of such issuer exceeds 20% of the Portfolio's total net assets.

(2) The Management Company may not, on behalf of a Portfolio, invest in the securities of any single issuer if a Portfolio owns more than 20% of the securities of the same kind issued by such issuer.

If the percentages set forth under (1) and (2) above are exceeded as a consequence of the exercise of rights attached to securities in a Portfolio or otherwise than by the purchase of securities, the Management Company must adopt as its objective, in its selling transactions, the regularization of the position of the Portfolio as soon as the Management Company considers it to be in the best interest of the Unitholders.

The percentages set forth under (1) and (2) above shall not apply to securities issued or guaranteed by any government or any local authority of or within a country that is a member country of the OECD or any international institution of which one or more such countries are members, provided a sufficient spreading of risk among investments is achieved.

(3) The Management Company may not, on behalf of any Portfolio, invest in securities which are not traded on an official stock exchange or on a regulated market offering comparable guarantees.

(4) The Management Company may not, on behalf of any Portfolio, borrow amounts in excess of 25% of the total net assets of any Portfolio.

(5) The Management Company may not, on behalf of any Portfolio, grant loans or act as guarantor for third parties.

(6) The Management Company may not, on behalf of any Portfolio, make investments for the purpose of exercising control or management.

(7) The Management Company may not, on behalf of any Portfolio, purchase or sell real estate, except that it may invest in securities secured by real estate or interests therein or issued by companies which invest in real estate or interests therein.

(8) The Management Company may not, on behalf of any Portfolio, purchase or sell commodities or commodity contracts; and

(9) The Management Company may not, on behalf of any Portfolio, make loans to other persons, provided that the lending of securities permitted by applicable laws and regulations, the acquisition of governmental securities, short-term corporate debt instruments, repurchase agreements and reverse repurchase agreements shall not be deemed to be the making of a loan for this purpose.

(10) The Management Company may, on behalf of a Portfolio, hold on an ancillary basis «cash equivalent» securities which are herein defined as: (i) securities issued, or directly and fully guaranteed or insured by, a government or first class issuer thereof having maturities of not more than 360 days from the date of acquisition; (ii) time deposits and certificates of deposit having maturities of not more than 360 days from the date of acquisition of any bank the short-term debt of which is rated at least A-2 or the equivalent thereof by STANDARD & POOR'S CORPORATION or P-2 or the equivalent thereof by MOODY'S INVESTORS SERVICES, INC., (iii) the repurchase obligations with a term of one or more days for underlying securities of the types described in clauses (i) and (ii) above entered into with any bank meeting the qualifications specified in clause (ii) above; and (iv) commercial paper rated at least A-2 or the equivalent thereof by STANDARD & POOR'S CORPORATION or P-2 or the equivalent thereof by MOODY'S INVESTORS SERVICE, INC. (and in either case maturing within 30 days after the date of acquisition).

Investment Techniques and Instruments

(1) The Fund may, in respect of any Portfolio, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice, employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management.

5.2 Investment techniques and instruments

(1) The Management Company on behalf of the Fund may, in respect of any Portfolio, under the conditions and within the limits laid down by law, regulation and administrative practice unless otherwise provided in the Specific Part applicable to the Portfolio concerned, employ techniques and instruments relating to transferable securities, provided that such techniques and instruments are used for the purpose of efficient portfolio management.

With respect to options on securities the Management Company may not:

i) invest in put or call options on securities, unless:

(a) such options are listed on a stock exchange or dealt in on a regulated market or over-the-counter with broker-dealers who make markets in these options and who are first class financial institutions with a high rating specialising in these types of transactions and who are participants in the over-the-counter market; and

(b) the acquisition of such options does not exceed, in terms of premiums together with the total of the premiums paid to acquire call and put options on financial instruments as referred to under (3) (iii), 15% of the total net assets of the relevant Portfolio;

ii) the Management Company may not sell call options on securities unless:

(a) such securities are already held; and

(b) the aggregate of the exercise prices of such call options does not exceed 25% of the value of the securities held by any Portfolio, such value to be reduced by the value of options purchased and held by the Portfolio concerned;

iii) the Management Company may not, on behalf of any Portfolio, write put options on securities unless the relevant Portfolio holds sufficient liquid assets to cover the aggregate of the exercise prices of such options written.

(2) The Management Company may, on behalf of any Portfolio, for the purpose of hedging, enter into transactions on forward currency contracts or write call options and purchase put options on currencies, provided however that:

(i) these transactions may only be made in respect of contracts and options which are traded on a regulated market operating regularly, which is recognised and open to the public, except that the Management Company may also, on behalf of any Portfolio, enter into forward sales of currencies or exchange currencies on the basis of private agreements with first class financial institutions specialised in this type of transactions;

(ii) the net forward, exchange and option transactions made on behalf of a Portfolio in one currency may, in principle, not exceed the valuation of the aggregate assets denominated in that currency, provided however that the Management Company may, on behalf of any Portfolio, purchase the currency concerned through a cross transaction, should the cost thereof be more advantageous to the Fund; and

(3) The Management Company may not deal, on behalf of any Portfolio, in financial futures and options on financial instruments, except that:

(i) for the purpose of hedging the risk of the fluctuation of the value of its portfolio securities, a Portfolio may have outstanding commitments in respect of financial futures sales contracts and option contracts not exceeding the corresponding risk of fluctuation of the value of the corresponding portion of its portfolio;

(ii) for the purpose of efficient portfolio management the Fund may enter into financial futures purchase contracts and option contracts in order to facilitate changes in the allocation of a Portfolio's assets between markets or in anticipation of or in a significant market sector advance, provided that sufficient cash, short-dated debt securities or instruments

(other than the liquid assets which might have to be held by the Fund for any Portfolio pursuant to paragraph (1) (iii) above), or securities to be disposed of at a predetermined value exist, to match the underlying exposure of any such futures positions;

(iii) for purposes other than hedging the Fund may, beside option contracts on transferable instruments and contracts on currencies, buy and sell futures contracts and option contracts on any type of financial instrument, provided that the total commitment arising on these purchase and sale transactions together with the total commitment arising on the sale of call and put options on transferable securities at no time exceeds the net asset value of the relevant Portfolio. The writing of call options on transferable securities for which the Fund has adequate coverage being not considered for the calculation of the total commitment referred to above.

The Management Company may, on behalf of any Portfolio, enter into the transactions referred to under paragraph (3) above only if these transactions relate to contracts which are traded on a regulated market operating regularly, which is recognised and open to the public, or, in case of options over-the-counter with broker-dealers who make markets in these options and who are first class financial institutions with a high rating specialising in these types of transactions and who are participants in the over-the-counter market.

(4) Repurchase Agreements

Each Portfolio may invest in securities subject to Repurchase Agreements concluded with high quality counterparties specialized in this type of transactions. Under such agreements, the seller agrees with the Portfolio, upon entering into the contract, to repurchase the securities at a mutually agreed upon time and price, thereby determining the yield during the time of the agreement. This investment technique permits the Portfolio to earn a fixed rate of return isolated from market fluctuations during such period. During the lifetime of a repurchase agreement, the Fund may not sell the securities which are the object of the agreement either before the repurchase of the securities by the counterparty has been carried out or before the repurchase period has expired.

6. Issue of Units and restrictions on ownership

The Management Company, on behalf of the Fund, issues Units of such classes as described in the Specific Part. Additional Portfolios may be added at any time by decision of the Management Company and the Custodian, and by completing the Specific Part of these Management Regulations.

Units of the Fund and of any Portfolio thereof shall be issued by the Management Company, provided that payment is made to the Custodian within such period not exceeding five bank business days in Luxembourg as the Management Company may from time to time determine. Certificates or confirmations shall be delivered by the Management Company, provided payment has been received by the Custodian.

The Fund has been organised under the Luxembourg law of July 19, 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public (the «Law»).

Consequently, the sale of Fund Units and of any Portfolio is restricted to institutional investors. The Management Company will not accept to issue Units to persons or companies who may not be considered as institutional investors for the purpose of the Law. Further, the Management Company will not give effect to any transfer of Units which would result in a non-institutional investor becoming a Unitholder in the Fund.

The Management Company may, at its full discretion, refuse the issue or the transfer of Units, if there is not sufficient evidence that the person or company to which the Units are sold or transferred is an institutional investor for the purpose of the Law.

In considering the qualification of a subscriber or a transferee as an institutional investor, the Management Company will have due regard to the existing guidelines or recommendations of the competent supervisory authorities.

Institutional investors subscribing in their own name but on behalf of a third party must certify to the Management Company that such subscription is made on behalf of an institutional investor as aforesaid and the Management Company may require, at its sole discretion, evidence that the beneficial owner of the Units is an institutional investor.

The Management Company shall, with respect to the issuing of Units, comply with the laws and regulations of the countries where Units are offered. The Management Company may, at its discretion, discontinue temporarily, cease definitely or limit the issue of Units at any time to persons or corporate bodies resident or established in certain countries or territories. The Management Company may also prohibit certain persons or corporate bodies from acquiring Units, if such a measure is necessary for the protection of the Unitholders as a whole and the Fund.

The Management Company may:

- reject at its discretion any application for Units;
- redeem at any time the units held by Unitholders who are excluded from purchasing or holding units.

7. Issue Price

Units in the Fund will during an initial subscription period and thereafter, be offered as described in the Specific Part.

Following an initial offering period the issue price per Unit in any Portfolio will be the Net Asset Value per Unit of the relevant Portfolio as determined (unless otherwise provided in respect of a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part) on the next Valuation Day of the Portfolio concerned following receipt of the application for purchase of Units, provided that such application is received prior to a time specified in the Specific Part in respect of each Portfolio five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Applications received after such specified time will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment of the issue price together with (if applicable) a sales charge (which sales charge may be reallocated by the Management Company to institutions or agents involved in the placement of Units) shall be made in the currency of the respective Portfolio as specified in the Specific Part, within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when the application is accepted (unless otherwise provided with respect to a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part).

8. Form of Units and certificates

The Management Company shall issue Units in registered form only. Each certificate (if issued) shall carry the signatures of the Management Company and the Custodian, both of which may be in facsimile. If a Unitholder chooses not to receive certificates, a notice confirming his unitholding shall be issued instead.

The Management Company may, in the interest of the Unitholders, subdivide or consolidate the Units of each Portfolio. Certificates or (if issued) confirmation statements will, in principle, be sent to subscribers within seven (7) bank business days in Luxembourg from the date of subscription and payment of the subscription price (unless otherwise provided in the Specific Part).

9. Conversion of Units

Unitholders are entitled (unless otherwise provided in respect of a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part) to apply in writing to the Management Company for the conversion of the whole or part of their holding of Units into Units of another Portfolio.

The basis of conversion will in such case relate to the respective Net Asset Values per Unit of the Portfolios concerned determined (unless otherwise provided in respect of a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part) on the Valuation Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day and prior to the time specified in the respective section of the Specific Part. Conversion requests received after such specified time will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Conversion may, unless otherwise provided in the Fund and/or Portfolio prospectus(es), be made by investors free of charge.

Requests for conversions, once made, may not be withdrawn, except in the event of a suspension or deferral of the right to redeem Units of the Portfolio from which the conversion is to be made or deferral of the right to purchase Units of the Portfolio into which conversion is being made.

The proceeds of Units which are converted will be reinvested in Units relating to the Portfolio into which conversion is being made.

All conversions will be acknowledged by a contract note, confirming details of the conversion.

Certificates, if requested, will normally be dispatched by the Administration Agent within fourteen (14) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day.

The Management Company or the Administration Agent on its behalf is required to determine the number of Units of the Portfolio into which the investor wishes to convert his existing Units in accordance with the following formula:

$$A = \frac{(B \times C \times E) - F}{D}$$

Where:

A is the number of Units relating to the new Portfolio to which the investor shall become entitled;

B is the number of Units relating to the former Portfolio specified in the conversion notice, which the investor has requested to be converted;

C is the Net Asset Value of a Unit relating to the former Portfolio;

D is the Net Asset Value of a Unit relating to the new Portfolio;

E is the currency conversion rate representing the effective rate of exchange applicable to the transfer of assets between the relevant Portfolios;

F is the conversion charge (if any) not in excess of one (1) per cent of the applicable Net Asset Value per Unit of the Portfolio from which a conversion is made.

10. Net Asset Value determination of Units

The net asset value (the «Net Asset Value»), the issue prices, the conversion prices, and the redemption prices of the Units of each Portfolio, expressed in the currency of the Portfolio concerned, will be determined by the Management Company on the bank business day or days in Luxembourg (a «Valuation Day») specified in the respective section or sections of the Specific Part in respect of the Portfolio or Portfolios of the Fund or the next following bank business day in Luxembourg if such day is not a bank business day or days in Luxembourg, by dividing the value of the assets allocated to the relevant Portfolio less the liabilities allocated to the relevant Portfolio (including any provisions considered by the Management Company to be necessary or prudent and the performance fee payable to the Adviser, calculated on an accrual basis) by the total number of Units of the relevant Portfolio outstanding as at the close of business in Luxembourg on the same bank business day. In case of determination of the issue price, a sales charge (if any) calculated as a percentage (determined in respect of a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part) of the applicable Net Asset Value (as further described in the Specific Part) will be added to the amount calculated according to the rules explained in the preceding sentence. To the extent feasible, investment income, interest payable, fees and other liabilities (including management fees) will be accrued monthly.

The assets of any Portfolio of the Fund shall be deemed to include:

(i) all cash in hand or receivable or on deposit, including accrued interest;

(ii) all bills and notes payable on demand and any amounts due (including the proceeds of securities sold but not yet collected);

(iii) all securities, units, bonds, debentures, options or subscription rights and any other investments and securities belonging to the Fund;

(iv) all dividends and distributions due to the Fund in cash or in kind to the extent known to the Fund, provided that the Fund may adjust the valuation for fluctuations in the market value of securities due to trading practices such as trading ex-dividend or ex-rights;

(v) all accrued interest on any interest bearing securities held by the Fund, except to the extent such interest is comprised in the principal thereof;

(vi) the preliminary expenses of the Fund insofar as the same have not been written off; and

(vii) all other permitted assets of any kind and nature including prepaid expenses.

The assets of any Portfolio of the Fund will be valued as follows:

(a) securities listed on a stock exchange or traded on any other regulated market will be valued at the last available price on such stock exchange or market. If a security is listed on several stock exchanges or markets, the last available price at the stock exchange or market which constitutes the main market for such securities, will be determining;

(b) securities not listed on any stock exchange or traded on a regulated market will be valued at their last available market price;

(c) securities for which the price referred to in (a) and/or (b) is not representative of the fair market value, will be valued prudently, and in good faith on the basis of their reasonably foreseeable sale price;

(d) cash and other liquid assets will be valued at their face value with interest accrued to the end of the preceding day.

In the event that extraordinary circumstances render such a valuation impracticable or inadequate, the Management Company is authorized, prudently and in good faith, to follow other rules in order to achieve a fair valuation of the assets of the Fund.

The liabilities of the Fund shall be deemed to include:

(i) all borrowings, bills and other amounts due;

(ii) all administrative expenses due or accrued including the costs of its constitution and registration with regulatory authorities, as well as legal, audit, management, advisory, custodial, paying agency and corporate and administration agency fees and expenses, the costs of legal publications, prospectuses, financial reports and other documents made available to Unitholders, translation expenses and generally any other expenses arising from the administration of the Fund;

(iii) all known liabilities, due or not yet due, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of all dividends declared but not cashed which therefore remain unpaid until the day these dividends revert to the Fund by prescription;

(iv) an appropriate amount set aside for taxes due on the date of the valuation and any other provisions or reserves authorised and approved by the Management Company; and

(v) any other liabilities of the Fund of whatever kind towards third parties.

11. Suspension of the calculation of the Net Asset Value

The Management Company may temporarily suspend the determination of the Net Asset Value of each Portfolio and in consequence the issue, when applicable the conversion and the redemption of Units in any of the following events:

- when one or more stock exchanges or markets which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the relevant Portfolio, or when one or more foreign exchange markets in the currency in which a substantial portion of the assets of the relevant Portfolio are denominated, are closed otherwise than for ordinary holidays or if dealings therein are restricted or suspended;

- when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the responsibility and the control of the Management Company, disposal of the assets of the relevant Portfolio is not reasonably or normally practicable without being seriously detrimental to the interests of the Unitholders;

- in the case of a breakdown in the normal means of communication used for the valuation of any investment of the relevant Portfolio or if, for any reason the value of any assets of the relevant Portfolio may not be determined as rapidly and accurately as required;

- if, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions on behalf of the relevant Portfolio are rendered impracticable or if purchases and sales of the relevant Portfolio's assets cannot be effected at normal rates of exchange.

Any such suspension will be notified to those Unitholders who have applied for redemption.

12. Redemption of Units

Unitholders may request redemption of their Units.

Units will be redeemed at the request of a Unitholder at a price representing their Net Asset Value calculated (unless otherwise provided in respect of a given Portfolio or Portfolios in the Specific Part) on the Valuation Day of the Portfolio or Portfolios concerned next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than the time specified in the Specific Part, at least five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favour of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund and/or Portfolio prospectus.

The Management Company shall ensure that an appropriate level of liquidity is maintained in a Portfolio redeeming Units so that redemption of Units in such a Portfolio may, under normal circumstances, be made promptly upon request by Unitholders.

The redemption price may, depending on the Net Asset Value applicable on the date of redemption, be higher or lower than the price paid at the time of subscription.

The Custodian must make payment only if no statutory provisions, such as exchange control regulations or other circumstances outside the control of the Custodian, prohibit the transfer of the payment of the repurchase price to the country where reimbursement was applied for.

13. Charges of the Fund

The costs incurred in its operations by and charged to the Fund include:

- all taxes which may be due on the assets and income of the Fund;
- usual brokerage and banking fees due on transactions involving securities held in the portfolio of the Fund (such fees to be included in the acquisition price and to be deducted from the selling price);
- the remuneration expenses of the Management Company, the remuneration and out-of-pocket expenses of the Custodian and other banks and financial institutions entrusted by the Custodian with custody of assets of the Fund, of the Domiciliary, Administrative Agency and Paying Agent and of the Advisor;
- all expenses incurred by the Management Company or the Custodian while acting in the interests of the Unitholders:
 - the cost of printing certificates, if any; the costs of preparing, translating and/or filing the Management Regulations and all other documents concerning the Fund, including registration statements and prospectuses and explanatory memoranda with all authorities (including local securities dealers' associations) having jurisdiction over the Fund or the offering of Units of the Fund or any Portfolio thereof, or their listing on any stock exchange or regulated market; the costs of preparing in such languages as are necessary for the benefit of the Unitholders, including the beneficial holders of the Units, and distributing annual and semi-annual reports and such other reports or documents as may be required under any applicable laws or regulations of the above-cited authorities; the cost of accounting, bookkeeping and calculating the Net Asset Value; the cost of preparing and distributing notices to the Unitholders; lawyers' and auditor's fees; and all similar operating and administrative charges.

All recurring charges will be charged first against income, then against capital gains and then against assets. Other charges may be amortised over a period not exceeding five years.

All costs (including brokerage fees) of purchasing or selling assets of the Fund and any Portfolio thereof and any losses incurred in connection therewith, are for the account of the Fund.

14. Accounting year, Audit

The accounts of the Fund are closed each year on the last day of December.

The accounts of the Management Company will be audited by auditors who shall be independent public accountants («réviseurs d'entreprises agréés») appointed by the Management Company. The FIDUCIAIRE GENERALE DE LUXEMBOURG has been appointed as the Management Company's auditor.

The Management Company shall also appoint an auditor who shall, with respect to the assets of the Fund and of any Portfolio thereof, carry out the duties prescribed by the Luxembourg laws.

15. Dividends

The Fund may, in respect of a Portfolio, either accumulate or distribute available income as specified in the Specific Part and in the applicable Fund and/or Portfolio prospectus.

No distribution in respect of any Portfolio may be made as a result of which the total net assets of the Fund would become less than 50 million Luxembourg francs, or the equivalent thereof in the relevant currency.

16. Amendment of the Management Regulations

The Management Company may, at any time, upon approval of the Custodian, amend these Management Regulations in whole or in part.

Amendments will become effective upon their execution by the Custodian and the Management Company and, towards a subscriber upon his acceptance thereof. They will be opposable as against third parties five (5) days after their publication in the Mémorial.

17. Information to Unitholders

Unitholders may receive information on the current Net Asset Value, issue price and redemption price per Unit of any Portfolio at the registered office of the Management Company.

The audited annual report and unaudited semi-annual report of the Fund will be sent to the Unitholder(s) at his/her address(es) appearing in the register of Unitholders or, if applicable, to the address provided by him/them.

Notice of any amendments to these Management Regulations will be sent to Unitholders and any amendments will be published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of Luxembourg.

18. Duration and liquidation of the Fund

The Fund has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholders, decide notably in case where the net assets of the Fund at any time fall below DEM 5,000,000.-, respectively in case the net assets of any one Portfolio fall below DEM 2,000,000.- or the equivalent thereof in the relevant currency of the Portfolio concerned (in EUR after its becoming the reference currency for the Fund), decide to dissolve the Fund, respectively the Portfolio concerned. The Fund may further be dissolved in all other cases provided for by Luxembourg law.

A notice of dissolution of the Fund will be published in the Mémorial and in at least three newspapers of appropriate distribution, of which at least one must be a Luxembourg newspaper. In the event of dissolution of one or more Portfolios, the Management Company will realise the assets of such Portfolio or Portfolios in the best interest of the Unitholders, and the Custodian, upon instructions from the Management Company, will distribute the net proceeds of

liquidation (after deducting all liquidation expenses) among the Unitholders concerned, in proportion to the Units held. Proceeds of liquidation will be paid to the Unitholders by cash transfer in accordance with their respective payment instructions. As soon as any circumstance leading to a state of liquidation arises, the Unitholder(s) will be informed thereof by means of a notice sent to his/their address(es) appearing in the register of Unitholders, and the issue, where applicable conversion and repurchase of Units will be suspended by the Management Company.

The liquidation or the partition of the Fund may not be requested by a Unitholder, nor by his heirs or beneficiaries.

In case of a merger of Fund Portfolios decided by the Management Company, each Unitholder will be informed individually Unitholders in disagreement with the proposed Portfolio merger shall have the faculty to apply for the redemption of their Units at the then applicable Net Asset Value, without charge.

19. Statute of limitation

The claims of every Unitholder against the Management Company or the Custodian will lapse five years after the date of event which gave rise to such claims.

20. Applicable Law, jurisdiction and governing language

The Management Regulations are governed by Luxembourg law and disputes arising between the Unitholder(s), the Management Company and the Custodian shall be settled, according to Luxembourg law and subject to the jurisdiction of the District Court of Luxembourg. Notwithstanding the foregoing the Management Company and the Custodian may subject themselves and the Fund to the jurisdiction of courts of the countries in which the Units of the Fund are offered and sold, with respect to claims by investors resident in such countries and, with respect to matters relating to subscriptions where applicable conversions and repurchases by Unitholders resident in such countries, to the laws of such countries.

B. Specific part

I. Specific part of the Management Regulations relating to:

MILLENNIUM FUND - LUX I

1. The Portfolio

Units of MILLENNIUM FUND - LUX I Portfolio («LUX I») will be offered at the conditions set out in the General Part above and further at the conditions set out in this Specific Part.

2. Investment objectives and policy

LUX I's primary investment objective is to maximise the total return by investing world-wide mainly in bonds and equities and further in short-term financial products (such as time deposits, commercial paper and money market instruments) denominated in various currencies.

Generally, in respect of LUX I, the Management Company intends to make use of repurchase agreements and the other investment techniques and instruments set forth under «Investment Techniques and Instruments» in the General Part.

In order to reduce currency risks in respect of LUX I, the Management Company may use the latest currency options and engage in forward currency exchange transactions as further laid down in the Fund's Management Regulations and in the General Part of the Fund's Prospectus subject to such limitations as mentioned under the heading «Investment Techniques and Instruments».

In order to reduce risks and to protect LUX I against fluctuations of currencies, interest and incomes of securities, LUX I may enter into currency, interest rate, equity and bond swaps by private agreement with highly rated financial institutions specialised in this type of operations.

In order to protect its assets in respect of LUX I, the Management Company may engage in financial futures and options, subject to such limitations as mentioned under the heading «Investment Techniques and Instruments».

LUX I may hold ancillary liquid assets.

3. Issue of Units

After an initial subscription period, the issue price per Unit of LUX I shall be the Net Asset Value per Unit of LUX I as determined in DEM (EURO will replace DEM when decided by the Management Company or when it will become mandatory, under any legislation or regulation to which the fund is subject) on a Valuation Day (as hereinafter defined), provided an application is received prior to 2.00 p.m. Luxembourg time, five bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day.

Applications received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment will, in respect of Units of LUX I, be made in DEM (in EUR when it will become the reference currency for the Fund) in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when an application is received. Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.

4. Redemption of Units

Unitholders may, in respect of LUX I, redeem their Units at a price representing their Net Asset Value calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for redemption received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the

relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favour of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund prospectus.

5. Conversion of Units

Unitholders of LUX I are entitled to request in writing to the Management Company the conversion of the whole or part of their holding of Units into Units of another Portfolio.

The basis of conversion will relate to the respective Net Asset Value per Unit of the Portfolios concerned calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for conversion received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Such requests must be accompanied with the relevant unit certificates of LUX I, if issued.

Conversions may be made by Unitholders of LUX I free of charge.

6. Net Asset Value determination

The Net Asset Value, the issue price, the conversion price and the redemption price of Units of LUX I, expressed in DEM (EURO will replace DEM when decided by the Management Company or when it will become mandatory, under any legislation or regulation to which the Fund is subject), will be determined by the Management Company on the last day of each month which is a bank business day in Luxembourg (a «Valuation Day») or on the next following bank business day in Luxembourg if the last day of a month is not a bank business day in Luxembourg. The determination of the Net Asset Value, the issue price, the conversion price and the redemption price of Units of LUX I may be suspended as further described in the General Part hereof.

7. Management and Advice

For the management of the assets of LUX I, the Management Company will receive investment information, advice and other related services from THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A.

The Adviser will be entitled to a fixed fee payable out of the Portfolio's assets expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of LUX I as further described in the Fund's prospectus from time to time.

In respect of LUX I the Management Company will be entitled to receive from the Fund for its own services a fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of LUX I as further described in the Fund's prospectus from time to time.

8. Dividends

The Management Company will, in respect of LUX I at the Management Company's discretion, declare dividends out of net investment income, realised and unrealised profit and capital of LUX I available for distribution, subject always to the Fund complying with the minimum total net assets of the Fund of 50 million Luxembourg francs, or the equivalent in the applicable currency. Dividends payable may at the request of a Unitholder be reinvested in additional Units of LUX I.

9. Duration and Liquidation

LUX I has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholder(s) of LUX I decide, notably in case the net assets of LUX I at any time fall below the amount laid down in the General Part, to dissolve this Portfolio.

This Specific Part forms an integral part of these Management Regulations and shall, together with the General Part, apply to all those investors subscribing for Units of LUX I.

II. Specific part of the Management Regulations relating to:

MILLENNIUM FUND - LUX III

1. The Portfolio

Units of MILLENNIUM FUND - LUX III Portfolio («LUX III») will be offered at the conditions set out in the General Part above and further at the conditions set out in this Specific Part.

2. Investment objectives and policy

LUX III's primary investment objective is to maximise the total return by investing world-wide in bonds, equities, in a variety of short-term, medium and long-term money market instruments and notes denominated in various currencies. The Portfolio will be managed so as to preserve, as far as possible, the capital value of the amounts invested.

With respect to LUX III, the Management Company intends to invest in put and call options on securities and in financial futures and options on financial instruments, in accordance with the restrictions described under «Investment Techniques and Instruments».

With respect to LUX III, for the time being, the Management Company intends to make use of authorised currency hedging techniques aiming at reducing the risk of currency fluctuations and as permitted pursuant to the provisions under «Investment Techniques and Instruments» in the General Part.

In order to reduce risks and to protect LUX III against fluctuations of currencies, interest and incomes of securities, LUX III may enter into currency, interest rate, equity and bond swaps by private agreement with highly rated financial institutions specialised in this type of operations.

LUX III may hold ancillary liquid assets.

3. Issue of Units

After an initial subscription period, the issue price per Unit of LUX III shall be the Net Asset Value per Unit of LUX III as determined in DEM (EUR will replace DEM when decided by the Management Company or when it will become mandatory, under any legislation or regulation to which the fund is subject) on a Valuation Day (as hereinafter defined), provided an application is received prior to 2.00 p.m. Luxembourg time, five bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day.

Applications received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment will, in respect of Units of LUX III, be made in DEM (in EUR when it will become the reference currency for the Fund) in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when an application is received. Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.

4. Redemption of Units

Unitholders may, in respect of LUX III, redeem their Units at a price representing their Net Asset Value calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for redemption received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favour of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund prospectus.

5. Conversion of Units

Unitholders of LUX III are entitled to request in writing to the Management Company the conversion of the whole or part of their holding of Units into Units of another Portfolio, unless subscriptions by way of conversion into another Portfolio is prohibited and/or restricted as it will then be specified in this Specific Part.

The basis of conversion will relate to the respective Net Asset Value per Unit of the Portfolios concerned calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for conversion received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Such requests must be accompanied with the relevant unit certificates of LUX III, if issued.

Conversions may be made by Unitholders of LUX III free of charge.

6. Net Asset Value determination

The Net Asset Value, the issue price, the conversion price and the redemption price of Units of LUX III, expressed in DEM (EURO will replace DEM when decided by the Management Company or when it will become mandatory, under any legislation or regulation to which the Fund is subject) will be determined by the Management Company on the last day of each month which is a bank business day in Luxembourg (a «Valuation Day») or on the next following bank business day in Luxembourg if the last day of a month is not a bank business day in Luxembourg. The determination of the Net Asset Value, the issue price, where applicable the conversion price and the redemption price of Units of LUX III may be suspended as further described in the General Part hereof.

7. Management and advice

For the management of the assets of LUX III, the Management Company will receive investment information, advice and other related services from THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A.

The Adviser will be entitled to a fixed fee payable out of the Portfolio's assets expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of LUX III as further described in the Fund's prospectus from time to time.

In respect of LUX III, the Management Company will be entitled to receive from the Fund for its own services a fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of LUX III as further described in the Fund's prospectus from time to time.

8. Dividends

The Management Company will, in respect of LUX III at the Management Company's discretion, declare dividends out of net investment income, realised and unrealised profit and capital of LUX III available for distribution, subject always to the Fund complying with the minimum total net assets of the Fund of 50 million Luxembourg francs, or the equivalent in the applicable currency. Dividends payable may at the request of a Unitholder be reinvested in additional Units of LUX III.

9. Duration and Liquidation

LUX III has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholder(s) of LUX III decide, notably in case the net assets of LUX III at any time fall below the amount laid down in the General Part to dissolve this Portfolio.

III. Specific Part of the Management Regulations relating to:

MILLENNIUM FUND - MARS

1. The Portfolio

Units in MILLENNIUM FUND - MARS Portfolio («Mars») will be offered at the conditions set out in the General Part above and further at the conditions set out in this Specific Part.

2. Investment objectives and policy

Mars's primary investment objective is to maximise capital growth by investing primarily in a portfolio of European bonds and equities denominated in various currencies.

In order to reduce currency risks in respect of Mars, the Management Company may use currency options and engage in forward currency exchange transactions as further laid down in the General Part under the heading «Investment Techniques and Instruments», subject to the limitations mentioned therein.

In order to protect the assets in respect of Mars, for the purpose of protecting the value of the underlying securities of Mars in the various markets against adverse stock market movements, the Management Company may engage in financial futures and options transactions, subject to such limitations as mentioned in the General Part under the heading «Investment Techniques and Instruments».

Mars may hold liquid assets (being time deposits, and regularly traded money market instruments with a residual maturity of less than twelve months) either on an ancillary basis or, in exceptional circumstances, if in the opinion of the Management Company, upon advice received from the Investment Manager market conditions so require on a non-ancillary basis and for such time as shall then be in the best interest of the Unitholders.

3. Issue of Units

After an initial subscription period, the issue price per Unit of Mars shall be the Net Asset Value per Unit of Mars as determined in DEM (EURO will replace DEM when decided by the Management Company or when it will become mandatory, under any legislation or regulation to which the fund is subject) on a Valuation Day (as hereinafter defined), provided an application is received prior to 2.00 p.m. Luxembourg time, five bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day.

Applications received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment will, in respect of Units of Mars, be made in DEM (in EUR when it will become the reference currency for the Fund) in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when an application is received. Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.

4. Redemption of Units

Unitholders may, in respect of Mars, redeem their Units at a price representing their Net Asset Value calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for redemption received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favour of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund prospectus.

5. Conversion of Units

Unitholders of Mars are entitled to request in writing to the Management Company the conversion of the whole or part of their holding of Units into Units of another Portfolio, unless subscriptions by way of conversion into another Portfolio is prohibited and/or restricted as it will then be specified in this Specific Part.

The basis of conversion will relate to the respective Net Asset Value per Unit of the Portfolios concerned calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for conversion received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Such requests must be accompanied with the relevant unit certificates of Mars, if issued.

Conversions may be made by Unitholders of Mars free of charge.

6. Net Asset Value determination

The Net Asset Value, the issue price, the conversion price and the redemption price of Units of Mars, expressed in DEM (EURO will replace DEM when decided by the Management Company or when it will become mandatory, under any legislation or regulation to which the Fund is subject), will be determined by the Management Company on the last day of each month which is a bank business day in Luxembourg (a «Valuation Day») or on the next following bank business day in Luxembourg if the last day of a month is not a bank business day in Luxembourg. The determination of the Net Asset Value, the issue price, where applicable the conversion price and the redemption price of Units of Mars may be suspended as further described in the General Part hereof.

7. Asset Management

For the management of the assets of Mars, the Management Company will receive investment information, asset management and other related services from Mercury Asset Management.

The Manager will be entitled to a fixed fee payable out of the Portfolio's assets expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of Mars as further described in the Fund's prospectus from time to time.

In respect of Mars the Management Company xviii be entitled to receive from the Fund for its own services a fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of Mars as further described in the Fund's prospectus from time to time.

8. Dividends

The Management Company may, in respect of Mars at the Management Company's discretion, declare dividends out of net investment income, realised and unrealised profit and capital of Mars available for distribution, subject always to the Fund complying with the minimum total net assets of the Fund of 50 million Luxembourg francs, or the equivalent in the applicable currency. Dividends payable may at the request of a Unitholder be reinvested in additional Units of Mars.

9. Duration and Liquidation

Mars has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholder(s) of Mars decide, notably in case the net assets of Mars at any time fall below the amount laid down in the General Part to dissolve this Portfolio.

IV. Specific Part of the Management Regulations relating to:
MILLENNIUM FUND - POSEIDON

1. The Portfolio

Units in MILLENNIUM FUND - POSEIDON Portfolio («Poseidon») will be offered at the conditions set out in the General Part above and further at the conditions set out in this Specific Part.

2. Investment objectives and policy

Poseidon's primary investment objective is to seek long-term growth of its assets through investment in a diversified portfolio of European equity and fixed income securities.

With respect to Poseidon, the Management Company will normally invest in a broad range of equity and fixed income securities. The Management Company may alter the allocation of Poseidon's assets depending on the circumstances. Fixed income securities in which Poseidon invests shall be limited to those rated single A or higher by STANDARD & POORS CORPORATION or MOODY'S Investors Service.

With respect to Poseidon, the Management Company may use options, financial futures and securities futures to protect the asset value of the Portfolio, subject to such limitations as mentioned in the General Part under the heading «Investment Techniques and Instruments».

The Management Company is authorized to invest up to 100% of its assets of Poseidon in debt securities issued or guaranteed by any member country of the OECD.

Poseidon may, on an ancillary basis, hold liquid assets. Such assets may be kept in current accounts or in short-term money market instruments with a residual maturity of less than twelve months regularly negotiated and issued or guaranteed by first class issuers or guarantors.

3. Issue of Units

After an initial subscription period, the issue price per Unit of Poseidon shall be the Net Asset Value per Unit of Poseidon as determined in DEM (EUR will replace DEM when decided by the Management Company or when it will become mandatory, under any legislation or regulation to which the fund is subject) on a Valuation Day (as hereinafter defined), provided an application is received prior to 2.00 p.m. Luxembourg time, five bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day.

Applications received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Payment will, in respect of Units of Poseidon, be made in DEM (in EUR when it will become the reference currency for the Fund) in the form of a cash transfer to the order of the Custodian within five (5) bank business days in Luxembourg after the day when an application is received. Payment may also be made by cheque or banker's draft which shall be delivered together with the application form.

4. Redemption of Units

Unitholders may, in respect of Poseidon, redeem their Units at a price representing their Net Asset Value calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance of a written request by the Company, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for redemption received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg. Payment for Units redeemed will be made by the Custodian normally within seven (7) bank business days in Luxembourg after the relevant Valuation Day at the applicable Net Asset Value, less a redemption charge, if any, in favour of the Management Company, as further specified in the Specific Part and Fund prospectus.

5. Conversion of Units

Unitholders of Poseidon are entitled to request in writing to the Management Company the conversion of the whole or part of their holding of Units into Units of another Portfolio, unless subscriptions by way of conversion into another Portfolio is prohibited and/or restricted as will then be specified in this Specific Part.

The basis of conversion will relate to the respective Net Asset Value per Unit of the Portfolios concerned calculated on the Valuation Day next following receipt and acceptance by the Management Company on behalf of the Fund of a

conversion request, provided that the relevant request is received (with all necessary supporting documentation) not later than 2.00 p.m. Luxembourg time, five (5) bank business days in Luxembourg prior to the relevant Valuation Day. Requests for conversion received after 2.00 p.m. will be treated as having been received on the next following bank business day in Luxembourg.

Such requests must be accompanied with the relevant unit certificates of Poseidon, if issued.

Conversions may be made by Unitholders of Poseidon free of charge.

6. Net Asset Value determination

The Net Asset Value, the issue price, the conversion price and the redemption price of Units of Poseidon, expressed in DEM (EUR will replace DEM when decided by the Management Company or when it will become mandatory, under any legislation or regulation to which the Fund is subject), will be determined by the Management Company on the last day of each month which is a bank business day in Luxembourg (a «Valuation Day») or on the next following bank business day in Luxembourg if the last day of a month is not a bank business day in Luxembourg. The determination of the Net Asset Value, the issue price, where applicable the conversion price, and the redemption price of Units of Poseidon may be suspended as further described in the General Part hereof.

7. Asset Management

For the management of the assets of Poseidon, the Management Company will receive investment information, asset management and other related services from PICTET ASSET MANAGEMENT UK LIMITED.

The Manager will be entitled to a fixed fee payable out of the Portfolio's assets expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of Poseidon as further described in the Fund's prospectus from time to time.

In respect of Poseidon the Management Company will be entitled to receive from the Fund for its own services a fee expressed as a percentage of the average quarterly Net Asset Value of Poseidon as further described in the Fund's prospectus from time to time.

8. Dividends

The Management Company may, in respect of Poseidon at the Management Company's discretion, declare dividends out of net investment income, realised and unrealised profit and capital of Poseidon available for distribution, subject always to the Fund complying with the minimum total net assets of the Fund of 50 million Luxembourg francs, or the equivalent in the applicable currency. Dividends payable may at the request of a Unitholder be reinvested in additional Units of Poseidon.

9. Duration and Liquidation

Poseidon has been established for an unlimited period of time. The Management Company may, by mutual agreement with the Custodian and without prejudice to the interests of the Unitholder(s) of Poseidon decide, notably in case the net assets of Poseidon at any time fall below the amount laid down in the General Part to dissolve this Portfolio.

This Specific Part forms an integral part of these Management Regulations and shall, together with the General Part, apply to all those investors subscribing for Units of the respective Portfolios.

English shall be the governing language for these Management Regulations.

These Management Regulations were signed in Luxembourg and have become effective on March 18, 1999.

IBJ FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.	THE INDUSTRIAL BANK OF JAPAN (LUXEMBOURG) S.A.
K. Atobe	J.-C. Simon Director
	Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14126/267/829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 1999.

FINTER FUND, Fonds Commun de Placement.

Die FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Verwaltungsgesellschaft des Fonds Commun de Placement FINTER FUND, hat folgende Beschlüsse gefasst:

1. ÄNDERUNG DER VERTRAGSBEDINGUNGEN

Die Vertragsbedingungen werden mit Zustimmung der Depotbank wie folgt geändert:

– Die neue Bezeichnung der Depotbank [UBS (LUXEMBOURG) S.A.] und der Administrationsstelle [UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.] werden angepasst.

– Der Sitz der Gesellschaft: 3-5, place Winston Churchill wird ersetzt durch: 291, route d'Arlon.

– Begriffsbestimmung: in den Vertragsbedingungen wird der Begriff «Bankgeschäftstag» durch «Geschäftstag» ersetzt.

– Artikel 2 - Die Anlagepolitik, unter c) Anlagebeschränkungen, wird folgender Abschnitt ersatzlos gestrichen: «Anteile eines Investmentfonds, der von der Verwaltungsgesellschaft oder einer anderen Gesellschaft verwaltet wird, mit der die Verwaltungsgesellschaft durch eine gemeinsame Verwaltung oder Beherrschung oder durch eine wesentliche direkte oder indirekte Beteiligung verbunden ist zu erwerben.»

und ersetzt durch

«Der Erwerb von Anteilen eines solchen OGAW, der von derselben Verwaltungsgesellschaft oder von irgendeiner anderen Gesellschaft verwaltet wird, mit der die Verwaltungsgesellschaft im Rahmen einer Verwaltungs- oder Aufsichts-

gemeinschaft oder durch eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung verbunden ist, ist nur im Falle eines OGAW, der sich gemäss seinen Verwaltungsbestimmungen auf die Anlage in einem bestimmten geographischen oder wirtschaftlichen Bereich spezialisiert hat, zulässig.

Die Verwaltungsgesellschaft darf bei Geschäften mit Anteilen des OGAW keine Gebühren oder Kosten berechnen, wenn Vermögensteile eines OGAW in Anteilen eines anderen OGAW angelegt werden, die von derselben Verwaltungsgesellschaft oder von irgendeiner anderen Gesellschaft verwaltet wird, mit der die Verwaltungsgesellschaft im Rahmen einer Verwaltungs- oder Aufsichtsgemeinschaft oder durch eine wesentliche unmittelbare oder mittelbare Beteiligung verbunden ist.»

– Artikel 5 - Nettovermögenswert, der erste Abschnitt wird ersetzt durch: «Der Nettovermögenswert des Anteils wird von der Verwaltungsgesellschaft für jeden einzelnen Teilfonds im Prinzip an jedem Geschäftstag der Administrationsstelle in Luxemburg auf der Basis der letztbekannten Kurse berechnet. Unter «Geschäftstag» versteht man in diesem Zusammenhang die üblichen Bankgeschäftstage (d.h. jeden Tag, an dem die Banken während der normalen Geschäftsstunden geöffnet sind) in Luxemburg mit Ausnahme von einzelnen, nicht gesetzlichen Ruhetagen.»

– Artikel 6 - Aussetzung der Berechnung des Nettovermögenswertes sowie der Ausgabe, Konversion und Rücknahme von Anteilen, im ersten Gedankenstrich wird « . . . ausser für gewöhnliche Feiertage . . . » ersatzlos gestrichen.

– Artikel 9 - Rücknahme, im ersten Abschnitt, wird der Satz «Bei der Rücknahme von Anteilen wird der Nettovermögenswert pro Anteil auf die kleinste nächste Währungseinheit abgerundet.» ersatzlos gestrichen.

– Artikel 12 - Geschäftsjahr, Prüfung: «Das erste Geschäftsjahr endet am 31. Dezember 1993.» wird ersatzlos gestrichen.

Alle Änderungen der Vertragsbedingungen treten am Tag ihrer Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Kraft.

Der neue Verkaufsprospekt und die abgeänderten Vertragsbedingungen können am Sitz der Verwaltungsgesellschaft kostenlos angefordert werden.

Luxemburg, den 12. April 1999.

FINTER FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.

Die Verwaltungsgesellschaft

Unterschriften

UBS (LUXEMBOURG) S.A.

Die Depotbank

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 1999, vol. 521, fol. 22, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14259/000/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

MALER SOESTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 52.525.

EXTRAIT

La soussignée, SEMES SECRETARIAT SERVICE, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, 27, rue des Glacis, dénonce avec effet immédiat le siège social de la société à responsabilité limitée MALER SOESTER, fixé 27, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Luxembourg, le 23 mars 1999.

Pour extrait conforme

Pour SEMES SECRETARIAT SERVICE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 1999, vol. 521, fol. 20, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(14301/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 1999.

A REGIONAL BERTO VILA VERDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 1999, vol. 311, fol. 102, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1999.

Signature.

(06406/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

ANDRE-ALAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 311, fol. 103, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1999.

Signature.

(06418/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

AMS CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 81-83, route d'Arlon.

Démission

Par la présente, la FIDUCIAIRE COMPTA PRESENT S.A. démissionne du poste d'administrateur dans la société, ce, avec effet immédiat, et sollicite décharge.

L. Heyse.

Enregistré à Capellen, le 23 mars 1999, vol. 134, fol. 39, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

(14938/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 1999.

FORMES CONTEMPORAINES S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 11.991.

RECTIFICATIF

A la page 44816 et 44817 du Mémorial C n° 934 du 28 décembre 1998, il y a lieu de lire à l'intitulé: Siège social: L-8081 Bertrange, 126, rue de Mamer.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15212/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 1999.

RENTACO IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R. C. Luxembourg B 33.824.

RECTIFICATIF

A la page 7378 du Mémorial C n° 154 du 10 mars 1999, il y a lieu de lire à l'intitulé: Siège social: RENTACO IMMOBILIERE, S.à r.l.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mars 1999, vol. 521, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15292/614/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 1999.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.446.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 34.446.

L'assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Danièle Maton, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Van Walleghem, employé privé, demeurant à Etalle, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital de la société, pour le porter de son montant actuel de GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling) à GBP 200.000,- (deux cent mille Livres Sterling), par incorporation au capital de GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling) qui seront prélevés sur le résultat reporté.

- Répartition des actions en deux catégories A et B qui jouiront des mêmes droits et avantages:

100 (cent) actions qui correspondront aux 100 (cent) actions d'une valeur nominale de GBP 1.000,- (mille), souscrites et libérées intégralement en numéraire à la constitution de la société, seront classées dans la catégorie des actions A, et

100 (cent) actions qui correspondront aux autres actions créées par la suite et libérées autrement qu'en numéraire, seront classés dans la catégorie des actions B.

- Fixation d'un capital autorisé de GBP 1.000.000,- et autorisation à donner au Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions, par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'Assemblée Générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

- Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III) Il résulte de ladite liste de présence que sur les cent (100) actions émises au 30 décembre 1998, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente s'était tenue en date du 23 novembre 1998, sans pouvoir délibérer, faute de quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Conformément au même article, les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

IV) L'assemblée a été convoquée par des avis publiés:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 854 du 24 novembre 1998 et numéro 898 du 11 décembre 1998;

- dans le journal Letzeburger Journal, numéro 223 du 24 novembre 1998 et numéro 236 du 11 décembre 1998,

- dans le journal Luxemburger Wort du 24 novembre 1998 et du 11 décembre 1998.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

La présente assemblée étant régulièrement constituée et pouvant valablement délibérer sur l'ordre du jour, prend ensuite, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société, pour le porter de son montant actuel de GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling) à GBP 200.000,- (deux cent mille Livres Sterling), par la création et l'émission à la valeur nominale de cent (100) actions nouvelles d'une valeur nominale de GBP 100,- (cent Livres Sterling) qui sont libérées par incorporation au capital social d'un montant de GBP 100.000,- (cent mille Livres Sterling) prélevé sur les résultats reportés. Les actions nouvelles sont attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour une action ancienne.

L'existence des résultats reportés a été prouvée à l'assemblée, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le certifie, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1997, d'une décision d'affectation des résultats, prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a approuvé les comptes annuels le 26 mai 1998, et d'une déclaration de la société certifiant que les résultats reportés n'ont pas été distribués ni entamés par des résultats négatifs à la date de la présente assemblée.

Une copie certifiée conforme du bilan, du procès-verbal de l'assemblée ordinaire et du certificat de la société resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la répartition des actions en deux catégories A et B qui jouiront des mêmes droits et avantages:

100 (cent) actions correspondant aux 100 (cent) actions d'une valeur nominale de GBP 1.000,- (mille), souscrites et libérées intégralement en numéraire à la constitution de la société, sont classées dans la catégorie des actions A, et

100 (cent) actions correspondant aux autres actions nouvellement créées et libérées autrement qu'en numéraire, sont classés dans la catégorie des actions B.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer un capital autorisé de GBP 1.000.000,- (un million) Livres Sterling, représenté par 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de GBP 1.000,- (mille) Livres Sterling, et autorise le Conseil d'Administration pour procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions, par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'Assemblée Générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent mille (200.000,-) Livres Sterling, représenté par cent (100) actions de catégorie A et cent (100) actions de catégorie B d'une valeur nominale de mille (1.000) Livres Sterling chacune, les actions de catégorie B étant libérées par incorporation de réserves ou de bénéfices reportés.»

L'assemblée décide de compléter l'article 5 des statuts par le texte suivant:

Le capital autorisé est fixé à un million (1.000.000,-) de Livres Sterling.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de 5 ans expirant le 30 décembre 2003, à procéder à l'émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions, par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances en capital ou encore, avec l'approbation de l'Assemblée Générale, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital. Lors de chaque augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé, le Conseil d'Administration est chargé de modifier le présent article.

Pour les besoins de l'enregistrement l'augmentation de capital est évaluée à cinq millions huit cent dix-neuf mille quatre cent soixante-six (5.819.466,-) francs luxembourgeois.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quarante-cinq mille (45.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Didier, D. Maton, L. Van Wallegghem, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 99, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

R. Neuman.

(06434/226/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 34.446.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

(06435/226/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

TELEFASHION & MORE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7533 Mersch, 13, place de l'Eglise.

STATUTEN

Im Jahre neunzehnhundertneunundneunzig, am dreizehnten Januar.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitz zu Mersch,

Ist erschienen:

Frau Angelika Hobler, Kauffrau, wohnhaft in L-6552 Berdorf, 13, Biirkelterstroos.

Welche Komparentin den amtierenden Notar ersucht, die Satzung einer von ihr zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Firmenbezeichnung TELEFASHION & MORE S.à r.l. besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Mersch.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Der Zweck der Gesellschaft ist die Organisation, Modeberatung und Öffentlichkeitsarbeit.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft jedwelche Aktivitäten mobiliarer und immobilärer, geschäftlicher, industrieller oder finanzieller Natur tätigen, sowie alle Transaktionen und Operationen vornehmen welche diesen Gegenstand auf direkte oder indirekte Weise fördern oder seiner Ausübung dienlich sind.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünf hundert tausend Luxemburger Franken (500.000,- LUF).

Es ist eingeteilt in fünf hundert (500) Anteile zu je ein tausend Luxemburger Franken (1.000,- LUF).

Alle Anteile wurden gezeichnet von Frau Angelika Hobler, vorgenannt.

Der Gesellschafter hat seine Anteile voll und in bar eingezahlt, so dass die Gesellschaft über das Gesellschaftskapital verfügen kann, so wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen worden ist.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch privatschriftliche oder notarielle Urkunde.

Falls die Gesellschaft mehr als nur einen Gesellschafter hat, sind die Abtretungen der Gesellschaft und dritten gegenüber erst dann rechtswirksam, wenn sie derselben gemäss Artikel 1690 des Code Civil zugestellt wurden, oder wenn sie von derselben in einer notariellen Urkunde angenommen wurden.

Art. 7. Der oder die Geschäftsführer werden ernannt vom dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund entlassen kann.

Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder an eine Drittperson übertragen.

Art. 8. Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzterem Falle nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden die mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Einmangengesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember.

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 1999.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des oder der Gesellschafter.

Im Todesfalle des oder der Gesellschafter wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 11. Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5 %) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzulegen bis diese Rücklage zehn Prozent (10 %) des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

Art. 12. Es ist dem oder den Gesellschaftern sowie deren Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 13. Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch die oder den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einen vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

Art. 14. Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle sind das Gesetz vom 10. August 1915, sowie dessen Abänderungsgesetze, anwendbar.

Kosten

Die Kosten und Lasten, unter irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Entstehung obliegen, oder zur Last gelegt werden, werden geschätzt auf dreissig tausend Luxemburger Franken (30.000,- LUF).

Gesellschaftsversammlung

Sodann trifft der Gesellschafter folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Zur Geschäftsführerin wird ernannt auf unbestimmte Dauer:
- Frau Angelika Hobler, vorgeannt.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft wird unter der alleinigen Unterschrift der Geschäftsführerin verpflichtet.

Dritter Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft ist in L-7533 Mersch, 13, place de l'Eglise.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat die Komparentin mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Hobler, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 15 janvier 1999, vol. 408, fol. 15, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende ausfertigung, dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Mersch, den 28. Januar 1999.

E. Schroeder.

(06403/228/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

BL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (anc. BL GLOBAL ASSET, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.)

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.243.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) BL GLOBAL ASSET, SICAV ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.243, constituée suivant acte notarié du 15 octobre 1993 publié au Mémorial, Recueil, numéro 551 du 17 novembre 1993 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil, numéro 597 du 30 octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Ahlborn, membre du comité de direction de la BANQUE DE LUXEMBOURG, demeurant à Mersch,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Uhl, fondée de pouvoirs, demeurant à F-Thionville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Weiland, employée privée, demeurant à Luxembourg-Gasperich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs en date du 11 décembre 1998 ainsi que par des avis publiés:

- a) au Mémorial, Recueil,
numéro 863 du 28 novembre 1998
numéro 907 du 15 décembre 1998
- b) au Luxemburger Wort:
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998

c) au Républicain Lorrain (Edition Luxembourg)

du 28 novembre 1998

du 15 décembre 1998

d) dans l'Echo de la Bourse:

du 28 novembre 1998

du 15 décembre 1998

e) dans le Financieel-Economische Tijd:

du 28 novembre 1998

du 15 décembre 1998

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

1. Conversion de la devise de référence du capital social de la Société, qui est actuellement exprimé en francs belges, en Euro avec effet au 1^{er} janvier 1999 et par conséquent, modification de l'article 5, 1^{er} alinéa afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur et sera à tout moment égal à la contre-valeur en francs belges et avec effet au 1^{er} janvier 1999 en Euro, de l'actif net total de tous les compartiments de la société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital minimum est l'équivalent en francs belges, et avec effet au 1^{er} janvier 1999 en Euro, du minimum fixé par la loi, lequel est actuellement de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), ou tout autre montant déterminé par la loi.»

2. Sous réserve de l'approbation de la fusion par BL EQUITIES, BL MULTI-TRUST et BL MONEY-TRUST, changement de la dénomination sociale de la Société de BL GLOBAL ASSET pour lui donner la dénomination BL et par conséquent, modifier l'article 1 des statuts en remplaçant la référence à BL GLOBAL ASSET par BL.

3. Modification de l'article 5 des statuts en remplaçant le 2^e alinéa pour lui donner la teneur suivante:

«Les actions à émettre conformément à l'article 8 des présents statuts peuvent, au choix du conseil d'administration, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'article 4 des présents statuts, dans des valeurs mobilières ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations et/ou avec une politique de distribution spécifique ou avec une structure de commission de vente spécifique à déterminer par le conseil d'administration pour chacune des catégories d'actions. Le conseil d'administration peut également décider de créer pour chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs classes dont les avoirs seront généralement investis suivant la politique d'investissement spécifique de la catégorie concernée, mais où une structure spéciale de commission de vente et de rachat, une structure spéciale de commission de gestion ou une politique de distribution différente sont appliquées. (actions de capitalisation, actions de distribution).»

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les copies des procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les 427.180 actions en circulation, 6 actions sont représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 27 novembre 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

Ensuite l'Assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de convertir la devise de référence du capital social de la Société, qui est actuellement exprimé en francs belges, en Euro avec effet au 1^{er} janvier 1999 et confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour exécuter cette résolution.

L'article 5, 1^{er} alinéa, est modifié en conséquence et aura la teneur suivante:

«Le capital social de la société est représenté par des actions entièrement libérées sans mention de valeur et sera à tout moment égal à la contre-valeur en francs belges et avec effet au 1^{er} janvier 1999 en Euro, de l'actif net total de tous les compartiments de la société tel que défini à l'article 12 des présents statuts. Le capital minimum est l'équivalent en francs belges, et avec effet au 1^{er} janvier 1999 en Euro, du minimum fixé par la loi, lequel est actuellement de LUF 50.000.000,- (cinquante millions de francs luxembourgeois), ou tout autre montant déterminé par la loi.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, sous réserve de l'approbation de la fusion entre la Société («société absorbante») et les sociétés BL EQUITIES, BL MULTI-TRUST et BL MONEY-TRUST («sociétés absorbées») par les actionnaires des sociétés absorbées, de changer la dénomination sociale de la Société de BL GLOBAL ASSET en BL avec effet au 1^{er} janvier 1999, date de la prise d'effet de la fusion.

L'article 1^{er} des statuts est modifié en conséquence et aura la teneur suivante à partir du 1^{er} janvier 1999:

«Il existe une société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) sous la dénomination BL.»

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts en remplaçant le 2^e alinéa par le texte suivant:

«Les actions à émettre conformément à l'article 8 des présents statuts peuvent, au choix du conseil d'administration, appartenir à des catégories différentes et les produits de l'émission des actions de chaque catégorie seront investis, conformément à l'article 4 des présents statuts, dans des valeurs mobilières ou autres avoirs correspondant à des zones géographiques, des secteurs industriels, des zones monétaires, ou à un type spécifique d'actions ou obligations et/ou avec une politique de distribution spécifique ou avec une structure de commission de vente spécifique à déterminer par le conseil d'administration pour chacune des catégories d'actions. Le conseil d'administration peut également décider de créer pour chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs classes dont les avoirs seront généralement investis suivant la politique d'investissement spécifique de la catégorie concernée, mais où une structure spéciale de commission de vente et de rachat, une structure spéciale de commission de gestion ou une politique de distribution différente sont appliquées. (actions de capitalisation, actions de distribution).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ahlborn, N. Uhl, M. Weiland et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 30, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

F. Baden.

(06438/200/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

**BL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable
(anc. BL GLOBAL ASSET, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.)**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

F. Baden

(06439/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

BL EQUITIES, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 27.422.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) BL EQUITIES, SICAV, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, (ci-après dénommée «la Société») inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 27.422, constituée suivant acte notarié du 12 février 1988, publié au Mémorial, Recueil, numéro 82 du 28 mars 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 5 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil, numéro 468 du 28 août 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quinze sous la présidence de Pierre Ahlborn, membre du comité de direction de la BANQUE DE LUXEMBOURG, demeurant à Mersch,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Uhl, fondée de pouvoirs, demeurant à F-Thionville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Weiland, employée privée, demeurant à Luxembourg-Gasperich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs en date du 11 décembre 1998 ainsi que par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil,
numéro 863 du 28 novembre 1998
numéro 907 du 15 décembre 1998

b) au Luxemburger Wort:
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998

c) au Républicain Lorrain (Edition Luxembourg)
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998

- d) dans l'Echo de la Bourse:
 du 28 novembre 1998
 du 15 décembre 1998
 e) dans le Financieel-Economische Tijd:
 du 28 novembre 1998
 du 15 décembre 1998

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

Approuver la fusion par absorption de la Société avec BL GLOBAL ASSET, une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg après avoir entendu

(i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 27 octobre 1998.

(ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG),

et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de BL GLOBAL ASSET, s'il y a lieu,

d'approuver ce projet de fusion comprenant l'attribution d'actions des classes concernées dans BL GLOBAL ASSET en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans BL GLOBAL ASSET (tel que plus amplement décrit ci-après) ayant une politique d'investissement similaire à celle du compartiment fusionné sur base d'un ratio d'une action dans la classe du nouveau compartiment de BL GLOBAL ASSET, pour une action dans la classe existante dans la Société:

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit:

(a) Les avoirs de BL EQUITIES AMERIQUE DU NORD seront transférés au compartiment «BL Equities America» en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

(b) Les avoirs de BL EQUITIES EUROPE seront transférés au compartiment de «BL Equities Europe» en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

(c) Les avoirs de BL EQUITIES HORIZON seront transférés au compartiment de «BL Equities Horizon» en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

(d) Les avoirs de BL EQUITIES ASIE seront transférés au compartiment de «BL Equities Asia», en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

de décider que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans BL GLOBAL ASSET aux actionnaires de la Société, toutes les actions de la Société en émission seront annulées et que la Société sera dissoute;

d'approuver que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de BL GLOBAL ASSET pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 1^{er} janvier 1999.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les copies des procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les 481.174 actions en circulation, 4 actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. - Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées à savoir

1. Publication au Mémorial en date du 27 octobre 1998 du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent dans la forme notariée le 22 octobre 1998.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport par un réviseur d'entreprises indépendant à savoir EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg, pour toutes les sociétés qui fusionnent, autorisé à cet effet suivant ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg le 22 octobre 1998, dont une copie restera annexée aux présentes.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés qui fusionnent un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 27 novembre 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

Ensuite l'Assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la fusion par absorption de la Société avec BL GLOBAL ASSET (dont la nouvelle dénomination est «BL» à partir du 1.1.1999), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, R.C. Luxembourg B 43.243, après avoir entendu

(1) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 27 octobre 1998.

(ii) le rapport du réviseur unique qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG),

étant entendu qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante BL GLOBAL ASSET disposant d'au moins cinq pour-cent des actions du capital souscrit de celle-ci ont le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de la présente assemblée la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Une copie du rapport du Conseil d'Administration ainsi que le rapport du réviseur resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve l'attribution d'actions des classes concernées dans BL GLOBAL ASSET (à partir du 1.1.1999 «BL») en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans BL GLOBAL ASSET (tel que plus amplement décrit ci-après) ayant une politique d'investissement similaire à celle du compartiment fusionné sur base d'un ratio d'une action dans la classe du nouveau compartiment de BL GLOBAL ASSET, pour une action dans la classe existante dans la Société.

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit avec effet au 1^{er} janvier 1999:

(a) Les avoirs de BL EQUITIES AMERIQUE DU NORD seront transférés au compartiment «BL Equities America» en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

(b) Les avoirs de BL EQUITIES EUROPE seront transférés au compartiment de «BL Equities Europe» en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

(c) Les avoirs de BL EQUITIES HORIZON seront transférés au compartiment de «BL Equities Horizon» en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

(d) Les avoirs de BL EQUITIES ASIE seront transférés au compartiment de «BL Equities Asia», en échange d'actions de la même classe de ce compartiment.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans BL GLOBAL ASSET aux actionnaires de la Société, toutes les actions émises par la Société seront annulées et que la Société sera dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de BL GLOBAL ASSET pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 1^{er} janvier 1999.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents de la Société seront déposés pendant un délai de cinq ans au siège administratif de la société absorbante à L-2529 Kowald, 55, rue des Scillas.

Constataion

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la Société en rapport avec la présente fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ahlborn, N. Uhl, M. Weiland et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 30, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

F. Baden.

(06437/200/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

BL MONEY-TRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.812.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme fonctionnant sous la forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) BL MONEY-TRUST, SICAV ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, (ci-après dénommée «la Société») inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.812, constituée suivant acte notarié du 26 janvier 1990, publié au Mémorial, Recueil, numéro 83 du 16 mars 1990 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 25 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil, numéro 666 du 28 novembre 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures trente sous la présidence de Pierre Ahlborn, membre du comité de direction de la BANQUE DE LUXEMBOURG, demeurant à Mersch,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Uhl, fondée de pouvoirs, demeurant à F-Thionville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Weiland, employée privée, demeurant à Luxembourg-Gasperich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des lettres recommandées adressées aux actionnaires nominatifs en date du 11 décembre 1998 ainsi que par des avis publiés:

- a) au Mémorial, Recueil,
numéro 863 du 28 novembre 1998
numéro 907 du 15 décembre 1998
- b) au Luxemburger Wort:
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998
- c) au Républicain Lorrain (Edition du Luxembourg)
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998
- c) dans l'Echo de la Bourse:
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998
- d) dans le Financieel-Economische Tijd:
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

Approuver la fusion par absorption de la Société avec BL GLOBAL ASSET, une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

après avoir entendu

(i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 27 octobre 1998,

(ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG),

et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de BL GLOBAL ASSET, s'il y a lieu,

d'approuver ce projet de fusion comprenant l'attribution d'actions des classes concernées dans BL GLOBAL ASSET en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans BL GLOBAL ASSET (tel que plus amplement décrit ci-après). Le nombre d'actions nouvelles émises dans le nouveau compartiment d'accueil sera déterminé sur base des rapports d'échanges suivants:

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MONEY-TRUST FB/FLUX est de une action libellée en Euro de la classe correspondante dans le compartiment BL-Short Term Euro pour une action libellée en BEF dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B des compartiments BL MONEY-TRUST DM et BL MONEY-TRUST FRF est déterminé par la valeur des actions échangées qui est exprimée en Euro, divisée par la valeur unitaire en Euro des actions libellées en Euro dans le compartiment BL-Short Term Euro, en prenant comme valeur de base la valeur unitaire par action des actions de la classe correspondante de BL MONEY-TRUST FB/FLUX.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MONEY-TRUST ZONE DOLLARS est de une action de la classe correspondante dans le compartiment BL-Short Term Dollar pour une action dans l'ancien compartiment.

Les rompus pouvant résulter de la parité d'échange des différentes classes d'actions seront traités comme suit:

a) Pour les actions en dépôt auprès de la Banque de Luxembourg, les actionnaires auront le choix de se voir attribuer des fractions d'actions ou les liquidités correspondantes. Si un actionnaire ne s'est pas prononcé au moment de la fusion, il se verra attribuer automatiquement les fractions d'actions correspondantes.

b) Les détenteurs d'actions qui ne sont pas en dépôt auprès de la Banque de Luxembourg à la Date d'Effet, se verront attribuer uniquement des liquidités.

Une publication ultérieure renseignera des résultats de la fusion et notamment des rapports et modalités d'échanges déterminés.

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit:

a) Les avoirs de BL MONEY-TRUST FB/FLUX seront transférés au compartiment BL-Short Term Euro en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

b) Les avoirs de BL MONEY-TRUST DM seront transférés au compartiment de BL-Short Term Euro en échange d'actions et s'il y a lieu, de fraction d'actions de la même classe de ce compartiment;

c) Les avoirs de BL MONEY-TRUST FRF seront transférés au compartiment de BL-Short Term Euro en échange d'actions et s'il y a lieu, de fraction d'actions de la même classe de ce compartiment;

d) Les avoirs de BL MONEY-TRUST ZONE dollars seront transférés au compartiment de BL-Short Term Dollar, en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

de décider que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans BL GLOBAL ASSET aux actionnaires de la Société, toutes les actions de la Société en émission seront annulées et que la Société sera dissoute;

d'approuver que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de BL GLOBAL ASSET pour l'exécution du projet de fusion qui devra devenir effectif le 1^{er} janvier 1999.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les copies des procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les 310.874 actions en circulation, 51.171 actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. - Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées à savoir

1. Publication au Mémorial en date du 27 octobre 1998 du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent dans la forme notariée le 22 octobre 1998.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport par un réviseur d'entreprises indépendant à savoir EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg, pour toutes les sociétés qui fusionnent, autorisé à cet effet suivant ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg le 22 octobre 1998.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés qui fusionnent un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 27 novembre 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

Ensuite l'Assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la fusion par absorption de la Société avec BL GLOBAL ASSET (dont la nouvelle dénomination est «BL» à partir du 1.1.1999), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et régie par la partie I de la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 43243,

après avoir entendu

(i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 27 octobre 1998,

(ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG),

étant entendu qu'un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante BL GLOBAL ASSET disposant d'au moins cinq pour-cent des actions du capital souscrit de celle-ci ont le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de la présente assemblée la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Une copie du rapport du Conseil d'Administration restera annexée aux présentes. Le rapport du réviseur est resté annexé au procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de BL EQUITIES de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve l'attribution d'actions des classes concernées dans BL GLOBAL ASSET (à partir du 1.1.1999 «BL») en échange du transfert de tous les actifs et passifs attribuables à chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans BL GLOBAL ASSET (tel que plus amplement décrit ci-après). Le nombre d'actions nouvelles émises dans le nouveau compartiment d'accueil sera déterminé sur base des rapports d'échanges suivants:

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MONEY-TRUST FB/FLUX est de une action libellée en Euro de la classe correspondante dans le compartiment BL-Short Term Euro pour une action libellée en BEF dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B des compartiments BL MONEY-TRUST DM et BL MONEY-TRUST FRF est déterminé par la valeur des actions échangées qui est exprimée en Euro, divisée par la valeur unitaire en Euro des actions libellées en Euro dans le compartiment BL-Short Term Euro, en prenant comme valeur de base la valeur unitaire par action c'est-à-dire la valeur nette d'inventaire au 31 décembre 1998 des actions de la classe correspondante de BL MONEY-TRUST FB/FLUX.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MONEY-TRUST ZONE DOLLARS est de une action de la classe correspondante dans le compartiment BL-Short Term Dollar pour une action dans l'ancien compartiment.

Les rompus pouvant résulter de la parité d'échange des différentes classes d'actions seront traités comme suit:

a) Pour les actions en dépôt auprès de la Banque de Luxembourg, les actionnaires auront le choix de se voir attribuer des fractions d'actions ou les liquidités correspondantes. Si un actionnaire ne s'est pas prononcé au moment de la fusion, il se verra attribuer automatiquement les fractions d'actions correspondantes.

b) Les détenteurs d'actions qui ne sont pas en dépôt auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG à la Date d'Effet, se verront attribuer uniquement des liquidités.

Une publication ultérieure renseignera des résultats de la fusion et notamment des rapports et modalités d'échanges déterminés.

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit avec effet au 1^{er} janvier 1999:

a) Les avoirs de BL MONEY-TRUST FB/FLUX seront transférés au compartiment BL-Short Term Euro en échange d'actions de la même classe de ce compartiment;

b) Les avoirs de BL MONEY-TRUST DM seront transférés au compartiment de BL-Short Term Euro en échange d'actions et s'il y a lieu, de fraction d'actions de la même classe de ce compartiment;

c) Les avoirs de BL MONEY-TRUST FRF seront transférés au compartiment de BL-Short Term Euro en échange d'actions et s'il y a lieu, de fraction d'actions de la même classe de ce compartiment;

d) Les avoirs de BL MONEY-TRUST ZONE DOLLARS seront transférés au compartiment de BL-Short Term Dollar, en échange d'actions de la même classe de ce compartiment.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans BL GLOBAL ASSET aux actionnaires de la Société, toutes les actions émises de la Société seront annulées et que la Société sera dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de BL GLOBAL ASSET pour l'exécution du projet de fusion qui devra devenir effectif le 1^{er} janvier 1999.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents de la Société seront déposés pendant un délai de cinq ans au siège administratif de la société absorbante à L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constataion.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la Société en rapport avec la présente fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ahlborn, N. Uhl, M. Weiland et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

F. Baden.

(06438/200/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

BL MULTI-TRUST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 28.749.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme fonctionnant sous forme d'une société d'investissement à capital variable (SICAV) BL MULTI-TRUST, SICAV, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal, (ci-après dénommée «la société») inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28.749, constituée suivant acte notarié du 7 septembre 1988, publié au Mémorial, Recueil, numéro 276 du 15 octobre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié du 7 juillet 1997, publié au Mémorial, Recueil, numéro 597 du 30 octobre 1997.

L'Assemblée est ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Pierre Ahlborn, membre du comité de direction de la Banque de Luxembourg, demeurant à Mersch,

qui désigne comme secrétaire Madame Nicole Uhl, fondée de pouvoirs, demeurant à F-Thionville.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Michèle Weiland, employée privée, demeurant à Luxembourg-Gasperich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

- a) au Mémorial, Recueil,
numéro 863 du 28 novembre 1998
numéro 907 du 15 décembre 1998
- b) au Luxemburger Wort:
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998
- c) au Républicain Lorrain (Edition du Luxembourg)
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998
- d) dans l'Echo de la Bourse:
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998
- d) dans le Financieel-Economische Tijd:
du 28 novembre 1998
du 15 décembre 1998

II. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour:

Ordre du jour:

Approuver la fusion par absorption de la Société avec BL GLOBAL ASSET, une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg après avoir entendu

(i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 27 octobre 1998,

(ii) le rapport du réviseur qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales préparé par EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG),

et sous réserve de l'approbation dudit projet de fusion par l'assemblée des actionnaires de BL GLOBAL ASSET, s'il y a lieu,

d'approuver ce projet de fusion comprenant l'attribution d'actions des classes concernées dans BL GLOBAL ASSET en échange du transfert de tous les actifs et passifs de chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans BL GLOBAL ASSET (tel que plus amplement décrit ci-après). Le nombre d'actions nouvelles émises dans le nouveau compartiment d'accueil sera déterminé sur base des rapports d'échanges suivants:

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MULTI-TRUST BOND ZONE EUROPE est de une action libellée en Euro de la classe correspondante dans le compartiment BL-Bond Euro pour une action libellée en XEU dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B des compartiments BL MULTI-TRUST BOND FB-FLUX, BL MULTI-TRUST BOND DM est déterminé par la valeur des actions échangées qui est exprimée en Euro, divisée par la valeur unitaire en Euro des actions dans le compartiment BL-Bond Euro en prenant comme valeur de base la valeur unitaire par action des actions de la classe correspondante de BL MULTI-TRUST BOND ZONE EUROPE.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MULTI-TRUST BOND ZONE dollars est de une action de la classe correspondante dans le compartiment BL-Bond Dollar pour une action dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MULTI-TRUST BOND GLOBAL est de une action libellée en Euro de la classe correspondante dans le compartiment BL-Global Bond pour une action libellée en BEF dans l'ancien compartiment.

Les rompus pouvant résulter de la parité d'échange des différentes classes d'actions seront traités comme suit:

a) Pour les actions en dépôt auprès de la Banque de Luxembourg, les actionnaires auront le choix de se voir attribuer des fractions d'actions ou les liquidités correspondantes. Si un actionnaire ne s'est pas prononcé au moment de la fusion, il se verra attribuer automatiquement les fractions d'actions correspondantes.

b) Les détenteurs d'actions qui ne sont pas en dépôt auprès de la BANQUE DE LUXEMBOURG à la Date d'Effet, se verront attribuer uniquement des liquidités.

Une publication ultérieure renseignera des résultats de la fusion et notamment des rapports et modalités d'échanges déterminés.

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit:

a) Les avoirs de BL MULTI-TRUST BOND ZONE dollars seront transférés au compartiment de la même classe BL-Bond Dollar en échange d'actions de ce compartiment;

b) Les avoirs de BL MULTI-TRUST BOND ZONE EUROPE seront transférés au compartiment de la même classe BL-Bond Euro en échange d'actions de ce compartiment;

c) Les avoirs de BL MULTI-TRUST BOND DM seront transférés au compartiment de la même classe de BL-Bond Euro en échange d'actions et s'il y a lieu, de fraction d'actions de ce compartiment;

d) Les avoirs de BL MULTI TRUST BOND FB-FLUX seront transférés au compartiment de la même classe de BL-Bond Euro, en échange d'actions et s'il y a lieu, de fraction d'actions de ce compartiment;

e) Les avoirs de BL MULTI-TRUST BOND GLOBAL seront transférés au compartiment de la même classe de BL-Global Bond, en échange d'actions de ce compartiment.

de décider que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans BL GLOBAL ASSET aux actionnaires de la Société, toutes les actions de la Société en émission seront annulées et que la Société sera dissoute;

d'approuver que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de BL GLOBAL ASSET pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 1^{er} janvier 1999.

III. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les copies des procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. - Qu'il appert de la liste de présence que sur les 1.113.364 actions en circulation, 58.450 actions sont représentées à la présente Assemblée.

V. - Que les dispositions de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée relatives aux fusions ont été respectées à savoir:

1. Publication au Mémorial en date du 27 octobre 1998 du projet de fusion établi par les Conseils d'Administration des sociétés qui fusionnent dans la forme notariée le 22 octobre 1998.

2. Etablissement d'un rapport écrit par les Conseils d'Administration de chacune des sociétés qui fusionnent expliquant et justifiant le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange des actions.

3. Etablissement d'un rapport par un réviseur d'entreprises indépendant à savoir EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), ayant son siège social à Luxembourg, pour toutes les sociétés qui fusionnent, autorisé à cet effet suivant ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Commerce de Luxembourg le 22 octobre 1998.

4. Dépôt des documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales au siège social des sociétés qui fusionnent un mois avant la date de la réunion des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Une attestation certifiant le dépôt de ces documents signée par deux administrateurs restera annexée aux présentes.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour a été convoquée pour le 27 novembre 1998 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée.

Ensuite l'Assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée approuve la fusion par absorption de la Société avec BL GLOBAL ASSET (dont la nouvelle dénomination est «BL» à partir du 1.1.1999), une société d'investissement à capital variable constituée sous les lois du Luxembourg et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 43.243,

après avoir entendu

(i) le rapport du conseil d'administration qui explique et justifie le projet de fusion publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg le 27 octobre 1998,

(ii) le rapport du réviseur unique qui est établi conformément à l'article 266 du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales par Euro-Suisse Audit (Luxembourg),

étant entendu qu'un ou plusieurs actionnaires la société absorbante BL GLOBAL ASSET disposant d'au moins cinq pour-cent des actions du capital souscrit de celle-ci ont le droit de requérir jusqu'au lendemain de la tenue de la présente Assemblée la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

Une copie du rapport du Conseil d'Administration restera annexée aux présentes. Le rapport du réviseur est resté annexé au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BL EQUITIES de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée approuve l'attribution d'actions des classes concernées dans BL GLOBAL ASSET (à partir du 1.1.1999 «BL») en échange du transfert de tous les actifs et passifs de chacune des classes d'actions de la Société à la classe d'actions correspondante établie dans BL GLOBAL ASSET (tel que plus amplement décrit ci-après). Le nombre d'actions nouvelles émises dans le nouveau compartiment d'accueil sera déterminé sur base des rapports d'échanges suivants:

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MULTI-TRUST BOND ZONE EUROPE est de une action libellée en Euro de la classe correspondante dans le compartiment BL-Bond Euro pour une action libellée en XEU dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B des compartiments BL MULTI-TRUST BOND FB-FLUX, BL MULTI-TRUST BOND DM est déterminé par la valeur des actions échangées qui est exprimée en Euro, divisée par la valeur unitaire en Euro des actions dans le compartiment BL-Bond Euro en prenant comme valeur de base la valeur unitaire par action c'est-à-dire la valeur nette d'inventaire au 31 décembre 1998 des actions de la classe correspondante de BL MULTI-TRUST BOND ZONE EUROPE.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MULTI-TRUST BOND ZONE DOLLARS est de une action de la classe correspondante dans le compartiment BL-Bond Dollar pour une action dans l'ancien compartiment.

Le rapport d'échange pour les actions de la classe A et de la classe B du compartiment BL MULTI-TRUST BOND GLOBAL est de une action libellée en Euro de la classe correspondante dans le compartiment BL-Global Bond pour une action libellée en BEF dans l'ancien compartiment.

Les rompus pouvant résulter de la parité d'échange des différentes classes d'actions seront traités comme suit:

a) Pour les actions en dépôt auprès de la Banque de Luxembourg, les actionnaires auront le choix de se voir attribuer des fractions d'actions ou les liquidités correspondantes. Si un actionnaire ne s'est pas prononcé au moment de la fusion, il se verra attribuer automatiquement les fractions d'actions correspondantes.

b) Les détenteurs d'actions qui ne sont pas en dépôt auprès de la Banque de Luxembourg à la Date d'Effet, se verront attribuer uniquement des liquidités.

Une publication ultérieure renseignera des résultats de la fusion et notamment des rapports et modalités d'échanges déterminés.

Le transfert des avoirs s'opérera comme suit avec effet au 1^{er} janvier 1999:

a) Les avoirs de BL MULTI-TRUST BOND ZONE DOLLARS seront transférés au compartiment de la même classe BL-Bond Dollar en échange d'actions de ce compartiment;

b) Les avoirs de BL MULTI-TRUST BOND ZONE EUROPE seront transférés au compartiment de la même classe BL-Bond Euro en échange d'actions de ce compartiment;

c) Les avoirs de BL MULTI-TRUST BOND DM seront transférés au compartiment de la même classe de BL-Bond Euro en échange d'actions et s'il y a lieu, de fraction d'actions de ce compartiment;

d) Les avoirs de BL MULTI TRUST BOND FB-FLUX seront transférés au compartiment de la même classe de BL-Bond Euro, en échange d'actions et s'il y a lieu, de fraction d'actions de ce compartiment;

e) Les avoirs de BL MULTI-TRUST BOND GLOBAL seront transférés au compartiment de la même classe de BL-Global Bond, en échange d'actions de ce compartiment.

Troisième résolution

L'Assemblée décide que, suite à l'émission des actions des compartiments concernés dans BL GLOBAL ASSET aux actionnaires de la Société, toutes les actions émises de la Société seront annulées et que la Société sera dissoute sans liquidation, tous les actifs et passifs de la société absorbée étant transmis à titre universel à la société absorbante.

Quatrième résolution

L'Assemblée approuve que toutes les mesures seront prises par le conseil d'administration de BL GLOBAL ASSET pour l'exécution du projet de fusion qui deviendra effectif le 1^{er} janvier 1999.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents de la Société seront déposés pendant un délai de cinq ans au siège administratif de la société absorbante à L-2529 Howald, 55, rue des Scillas.

Constatation.

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271, alinéa 2, de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité du projet de fusion et des actes et formalités incombant à la Société en rapport avec la présente fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Ahlborn, N. Uhl, M. Weiland et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

F. Baden.

(06438/200/193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

ADES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 53.721.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ADES S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 53.721, constituée suivant acte notarié du 19 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 191 du 16 avril 1996.

Les statuts de la société ont été modifiés suivant acte notarié du 20 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 165 du 4 avril 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Colette Arend, employée privée, demeurant à Dudelange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Brendan D. Klapp, employé privé, demeurant à Bettembourg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux repré-

sentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de BEF 150.000.000,- pour le porter de son montant actuel de BEF 28.000.000,- à celui de BEF 178.000.000,-, par la création et l'émission de 150.000 actions nouvelles de BEF 1.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

- Souscription et libération intégrale en numéraire des actions nouvelles.

- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent cinquante millions de francs belges (BEF 150.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-huit millions de francs belges (BEF 28.000.000,-) à celui de cent soixante-dix-huit millions de francs belges (BEF 178.000.000,-), par la création et l'émission cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions déjà existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la société anonyme de droit luxembourgeois RVA CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

Souscription - Libération

Ensuite la société anonyme RVA Capital RISQUE S.A., prédésignée, ici représentée par:

Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

a, par sa représentante susnommée, déclaré souscrire les cent cinquante mille (150.000) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en numéraire à un compte bancaire au nom de la société ADES S.A, prédésignée, de sorte que la somme de cent cinquante millions de francs BELGES (BEF 150.000.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent soixante-dix-huit millions de francs belges (BEF 178.000.000,-) représenté par cent soixante-dix-huit mille (178.000) actions d'une valeur nominale de mille francs belges (BEF 1.000,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'un million six cent cinquante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen, C. Arend, B.-D. Klapp, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 1998, vol. 839, fol. 19, case 9. – Reçu 1.500.000 francs.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06407/239/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

ADES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 53.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(06408/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

ALDEBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 10.491.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente décembre.

Par devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALDEBARAN HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 10.491.

L'assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Hondelange,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Danièle Maton, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luc Van Wallegem, employé privé, demeurant à Etalle, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital de la société pour le porter de son montant actuel de BEF 36.400.000,- (trente-six millions quatre cent mille Francs Belges) à BEF 50.000.000,- (cinquante millions Francs Belges) par incorporation au capital de BEF 13.600.000,- (treize millions six cent mille Francs Belges) qui seront prélevés sur le résultat reporté.

- Répartition des actions en deux catégories A et B qui jouiront des mêmes droits et avantages:

36.400 (trente-six mille quatre cents) actions qui correspondront aux 36.400 (trente-six mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille Francs Belges), souscrites et libérées intégralement en numéraire à la constitution de la société, seront classées dans la catégorie des actions A, et

13.600 (treize mille six cents) actions qui correspondront aux autres actions créées par la suite et libérées autrement qu'en numéraire, seront classés dans la catégorie des actions B.

- Modification de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

II) Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées aux présentes.

III) Il résulte de ladite liste de présence que sur les trente-six mille quatre cents (36.400) actions émises au 30 décembre 1998, quatre (4) actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Une première assemblée générale extraordinaire ayant eu le même ordre du jour que la présente s'était tenue en date du 23 novembre 1998, sans pouvoir délibérer, faute de quorum de présence requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Conformément au même article les résolutions seront adoptées à la majorité des deux tiers (2/3) des votes émis, quelle que soit la portion du capital représentée.

IV) L'assemblée a été convoquée par des avis publiés:

- dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 854 du 24 novembre 1998 et numéro 898 du 11 décembre 1998;

- dans le journal «Letzebuerger Journal» numéro 223 du 24 novembre 1998 et numéro 236 du 11 décembre 1998,

- dans le journal «Luxemburger Wort» du 24 novembre 1998, et du 11 décembre 1998.

La preuve de ces publications a été fournie à l'assemblée.

La présente assemblée étant régulièrement constituée et pouvant valablement délibérer sur l'ordre du jour, prend ensuite à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société pour le porter de son montant actuel de BEF 36.400.000,- (trente-six millions quatre cent mille Francs Belges) à BEF 50.000.000,- (cinquante millions de Francs Belges) par la création et l'émission à la valeur nominale de 13.600 (treize mille six cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille Francs Belges) qui sont libérées par incorporation au capital social d'un montant de BEF 13.600.000,- (treize millions six cent mille Francs Belges) prélevé sur les résultats reportés. Les actions nouvelles sont attribuées gratuitement aux actionnaires à raison d'une action nouvelle pour zéro virgule trois mille sept cent trente-six (0,3736) action ancienne. Le conseil d'administration étant chargé d'attribuer les rompus.

L'existence des résultats reportés a été approuvée à l'assemblée, qui le reconnaît et au notaire instrumentant qui le certifie, sur base du bilan arrêté au 31 décembre 1997, d'une décision d'affectation des résultats prise par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a approuvé les comptes annuels le 25 février 1998, et sur base d'une déclaration de la société, certifiant que les résultats reportés n'ont pas été distribués ni entamés par des résultats négatifs à la date de la présente assemblée.

Une copie certifiée conforme du bilan, du procès-verbal de l'assemblée ordinaire et du certificat de la société resteront annexés aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la répartition des actions en deux catégories A et B qui jouiront des mêmes droits et avantages: 36.400 (trente-six mille quatre cents) actions correspondant aux 36.400 (trente-six mille quatre cents) actions d'une valeur nominale de BEF 1.000,- (mille Francs Belges), souscrites et libérées intégralement en numéraire avant le 30 décembre 1998, sont classées dans la catégorie des actions A, et

13.600 (treize mille six cents) actions correspondant aux autres actions créées et libérées autrement qu'en numéraire le 30 décembre 1998, sont classées dans la catégorie des actions B.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante millions (50.000.000,-) de Francs Belges, représenté par trente-six mille quatre cents (36.400) actions de catégorie A souscrites et libérées intégralement en numéraire, et treize mille six cents (13.600,-) actions de catégorie B créées et libérées autrement qu'en numéraire, d'une valeur nominale de mille (1.000,-) Francs Belges chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à cinquante-huit mille (58.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: N. Didier, D. Maton, L. Van Walleggem et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 99, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

R. Neuman.

(06413/226/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

ALDEBARAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

(06414/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

AGRIFONDS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7540 Rollingen-Mersch, 113, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.915.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1997, ainsi que la résolution de l'associé concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1997, enregistrés à Mersch, le 25 janvier 1999, vol. 124, fol. 35, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Y. Scharle
Gérant

(06411/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

EIFELER FRISCHDIENST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 janvier 1999, vol. 312, fol. 6, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 1999.

Signatures.

(06480/612/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 1999.

SOFIPUGAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.794.

RECTIFICATIF

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le quatre mars.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Serge Thill, consultant, demeurant à Sanem,
Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre,
en leur qualité de mandataires des actionnaires et membres du bureau de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 1998 de la société anonyme SOFIPUGAS HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 45.794.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire soussigné de documenter que lors de ladite Assemblée Générale des Actionnaires du 15 décembre 1998, il s'est glissé une erreur dans la rédaction du troisième alinéa, dernière phrase, de l'article 3 des statuts de la Société qui doit se lire comme suit:

«**Art. 3. Alinéa 3, dernière phrase.** Cette autorisation est valable pour une durée de 5 ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 1998.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Thill, J.-P. Defay, F. Daden.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mars 1999, vol. 115S, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kerger.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 1999.

F. Baden.

(15309/200/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 1999.

SOFIPUGAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.794.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 1999.

F. Baden.

(15310/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 1999.

NAT SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9970 Leithum, Maison 6.

Le soussigné Bertemes Steve déclare par la présente avoir démissionné de la fonction d'administrateur général avec effet immédiat pour des raisons personnelles.

S. Bertemes.

Enregistré à Clervaux, le 23 mars 1999, vol. 207, fol. 14, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): R. Schmit.

(91131/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 26 mars 1999.

LA FARIGOULE S.C.I., Société Civile Immobilière.

La Fiduciaire EUROTRUST S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège 10, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, de la société civile immobilière LA FARIGOULE S.C.I.

Fiduciaire luxembourgeoise EUROTRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 1999, vol. 521, fol. 14, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(15040/576/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 1999.

CREGEM LEVERAGED INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 46.181.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 avril 1999 à 10.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
- 2) Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
- 3) Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998; affectation des résultats;
- 4) Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé 31 décembre 1998;
- 5) Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

(01224/584/23)

Le Conseil d'Administration.

PUBLITOP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 59.734.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PUBLITOP qui se tiendra le 22 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour la période du 27 juin 1997 au 31 décembre 1998; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
5. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

(01226/584/23)

Le Conseil d'Administration.

PUBLIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 45.063.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de PUBLIFUND qui se tiendra le 22 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998; affectation des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
5. Nominations statutaires.

Les actionnaires désirant assister à l'assemblée sont priés conformément aux statuts, d'en avvertir le conseil d'administration par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard 5 jours avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées.

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

(01227/584/23)

Le Conseil d'Administration.

THE TURKISH GROWTH FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1742 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.736.

Notice is hereby given that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of THE TURKISH GROWTH FUND (the «Corporation») will be held at the registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, on *April 20, 1999* at 2.00 p.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

Agenda:

1. Decision of the liquidation of the Corporation.
2. Appointment of COMPAGNIE FIDUCIAIRE as liquidator (the «Liquidator») and determination of their remuneration and powers and specifically authorization to the Liquidator to require assistance from ALLIANCE CAPITAL MANAGEMENT L.P. in connection with the disposal of the assets of the Corporation.

According to Article 29 paragraph 1 of the law of March 30, 1998 relating to collective investment undertakings, no quorum is required for the meeting and the passing of resolutions will be passed by simple majority of the shares represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy. Shareholders who are not able to attend this Extraordinary General Meeting, are kindly requested to execute the enclosed proxy form and return it to the registered office of the Corporation. To be valid, proxies should be received by the Corporation by 4 p.m. two business days preceding the date of such meeting.

Luxembourg, March 29, 1999.

(01265/000/24)

The Board of Directors.

INTERSELEX FUNDS OF FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 63.266.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de INTERSELEX FUNDS OF FUNDS se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, le *28 avril 1999* à 14.00 heures pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.
6. Nominations statutaires.
7. Questions diverses.

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG,
50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg;
- la GENERALE DE BANQUE,
3, Montagne du Parc à Bruxelles;
- la BELGOLAISE,
1, Cantersteen à Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

I (01529/755/30)

Le Conseil d'Administration.

WOESTE IMMO S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 50, route d'Esch.

Notice is hereby given to the shareholders of WOESTE IMMO S.A. that an

EXTRAORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

shall be held at Luxembourg, 7, Val Sainte Croix on *April 30, 1999* at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Decision to dissolve WOESTE IMMO S.A.
2. Appointment of Mr Timo Teponoja, financial collection adviser, residing in Helsinki, Finland.

3. Determination of the powers of the liquidator as follows:

- The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by article 144 and following of the Law of August 10, 1915 relating to commercial companies, as amended, without having to ask for authorisation of the general meeting of shareholders in the cases provided for by law;
- There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;
- He may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes.

The resolution must be passed with a minimum quorum of 50 % of the issued capital by a majority of 2/3 of the votes cast at the meeting.

I (01532/256/22)

By order of the Board of Directors.

VON ERNST GLOBAL PORTFOLIO, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.176.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will be held at the registered office of the Company on Friday 30 April, 1999 at 11.00 a.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of the Directors and of the report of the Authorized Independent Auditor.
2. Approval of the annual accounts and appropriation of the results as at 31 December 1998.
3. Discharge to be granted to the Directors for the proper performance of their duties for the period ended 31 December 1998.
4. Ratification of the co-option of Mr Serge d'Orazio as a Director in replacement of Mr Marie-François Lhote de Selancy, resolved on 8 July 1998.
5. Re-election of Messrs Beat Ungricht, George Hemmer, Alex Rust, Nikolaus Demont, Heinrich Speich, André Elvinger, Michael Kalenberg, André Schmit and Serge d'Orazio as Directors for the ensuing year.
6. Election of PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, as Authorized Independent Auditor for the ensuing year, in replacement of PRICE WATERHOUSE, Luxembourg.
7. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda and that the decisions will be taken at the simple majority of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

I (01380/755/27)

By order of the Board of Directors.

**DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 21.325.

The

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of DICAM WORLD WIDE INVESTMENT FUND, SICAV will be held at the offices of BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg on 30 April 1999 at 2.00 p.m. for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

1. To hear:
 - a) the management report of the directors;
 - b) the report of the auditor.
2. To approve the statement of net assets and the statement of operations and changes in net assets for the year ended 31 December 1998.
3. To discharge the directors with respect to their performance of duties during the year ended 31 December 1998.
4. To elect the directors and the auditor to serve until the next annual general meeting of shareholders.
5. Any other business.

The shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken at the majority of the shares present or represented at the meeting.

In order to take part at the statutory meeting of 30 April 1999, the owners of bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the meeting at the registered office of the Fund or with the following bank: BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg.

I (01514/755/27)

The Board of Directors.

**BAYERN LBZ INTERNATIONAL INVESTMENT FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
H. R. Luxemburg B 33.537.

Die Aktionäre der Sicav, BAYERN LBZ INTERNATIONAL INVESTMENT FUND werden hiermit zur
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG
einberufen, welche am Sitz der Gesellschaft am 30. April 1999 um 11.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Wirtschaftsprüfers.
2. Billigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 1998.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Ratifizierung der Kooptation eines Verwaltungsratsmitgliedes.
5. Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder für weitere 3 Jahre.
6. Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers für das neue Geschäftsjahr.
7. Verschiedenes.

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

I (01379/755/22)

Der Verwaltungsrat.

TMF, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxemburg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxemburg B 34.905.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A., 50, avenue J.F. Kennedy à Luxemburg, le 30 avril 1999 à 15.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'accomplissement de sa mission.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
4. Affectation des résultats et fixation du dividende.
5. Quitus à donner aux Administrateurs.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Nomination de deux Administrateurs.
8. Questions diverses.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

I (01513/584/22)

Le Conseil d'Administration.

KB DISTRICLICK, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxemburg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxemburg B 61.496.

Comme l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 avril 1999 n'a pas atteint le quorum requis de 50% des actions en circulation, les actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 17 mai 1999 à 15.00 heures au siège de la Sicav.

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination de la société en KBC DISTRICLICK.
2. Modification de l'article 1^{er} des statuts afin de refléter la modification décidée.
3. Suppression de la troisième phrase de l'article 5 des statuts.

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la majorité des 2/3 des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires doivent déposer leurs actions au porteur pour le 12 mai 1999 au plus tard au siège de la KREDIETBANK S.A. LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxemburg. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

I (01519/755/21)

Le Conseil d'Administration.

EUROPA-BUS A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-9292 Diekirch, 4, rue Wathlet.

Die Aktionäre sind gebeten an der

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft für das Rechnungsjahr 1998, welche am Mittwoch, den 28. April 1999 um 11.00 Uhr am Hauptsitz der Gesellschaft stattfindet, teilzunehmen. Die Tagesordnung lautet wie folgt:

Tagesordnung:

- 1) Bericht des Verwaltungsrates und Bericht des Rechnungskommissars;
- 2) Erläuterung der Bilanz und der Gewinn- und Verlustkonten per 31. Dezember 1998;
- 3) Entlastung der Verwaltungsräte;
- 4) Verschiedenes.

I (01305/561/15)

Der Verwaltungsrat.

ARGOLIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.451.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi 28 avril 1999 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1997 et au 31 décembre 1998;
2. Approbation des rapports de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Décision à prendre conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. Divers.

I (01306/000/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R. C. Luxembourg B 43.587.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de la société qui se tiendra le jeudi 29 avril 1999 à 10.00 heures au cabinet du notaire Roger Arrensdorff à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clement avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation
- 2) Décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
- 3) Clôture de la liquidation
- 4) Indication de l'endroit où seront déposés et conservés pendant cinq ans les livres et documents sociaux à partir du 29 avril 1999.

I (01308/561/17)

Le Conseil d'Administration.

YURA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 49.617.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 28 avril 1999 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

I (01414/005/16)

Le Conseil d'Administration.

12183

EF HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R. C. Luxembourg B 26.740.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social le *10 mai 1999* à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour l'année 1998.
2. Approbation du Bilan et du compte de Profits et Pertes pour l'année 1998.
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Pour assister à cette assemblée, Messieurs les Actionnaires sont priés de déposer leurs titres au siège social cinq jours avant l'assemblée.

I (00963/502/16)

Le Conseil d'Administration.

AFI FINANCE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.582.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le mercredi *28 avril 1999* à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

I (01272/000/15)

Le Conseil d'Administration.

MODAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 41.974.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *30 avril 1999* à 9.30 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 31 décembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nomination statutaire.
5. Divers.

I (01274/008/17)

Le Conseil d'Administration.

SOFIGA S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.172.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le vendredi *30 avril 1999* à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clôturant le 30 novembre 1998.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 novembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

I (01275/008/17)

Le Conseil d'Administration.

SATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.252.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

du lundi 3 mai 1999 à 12.00 heures au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- * Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 1998;
- * Approbation du bilan et du compte de profits et pertes clôturés au 31 décembre 1998;
- * Affectation des résultats;
- * Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- * Nominations statutaires;
- * Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale ordinaire, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage des actions émis par une banque attestant la propriété effective des actions ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

I (01566/780/22)

Le Conseil d'Administration.

SATINVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 24.252.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

du lundi 3 mai 1999 à 12.30 heures au 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- * Décision à prendre quant à la dissolution de la société.
- * Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- * Divers.

Pour assister ou pour se faire représenter par un mandataire à l'assemblée générale extraordinaire, les actionnaires au porteur sont priés de déposer leurs actions ou un certificat de blocage des actions émis par une banque attestant la propriété effective des actions ainsi que, le cas échéant, la procuration y afférente, trois jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale ordinaire au siège de la société, 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

I (01567/780/18)

Le Conseil d'Administration.

BETA INVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 56.756.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le vendredi 30 avril 1999 à 13.00 heures, au siège social.

Ordre du jour:

1. Harmonisation des statuts à l'EURO avec révision des articles 5 et 32.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
3. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
4. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
5. Affectation des résultats de l'exercice.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Renouvellements / Remplacements / Nominations des mandats d'Administrateurs.
9. Divers.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, les modifications statutaires seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, sans quorum de présence indispensable.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des textes des modifications statutaires proposées sur simple demande auprès de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.

I (01085/011/25)

INVESCO TAIWAN GROWTH FUND.

Registered office: Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of INVESCO TAIWAN GROWTH FUND, SICAV will be held at the Registered Office in Luxembourg, 11, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, on Friday 30th April 1999 at 12.00 hours with the following agenda:

Agenda:

1. To hear and accept:
 - (a) the Management Report of the Directors
 - (b) the Report of the Auditor
2. To approve the Statement of Net Assets and the Statement of Changes in Net Assets for the year ended 31st December, 1998.
3. To discharge the Directors with respect to the performance of their duties during the year ended 31st December, 1998.
4. To elect the Directors to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
5. To elect the Auditor to serve until the next Annual General Meeting of shareholders.
6. Any other business.

Note:

Shareholders are informed that, because the Annual Report, comprising the Financial Statements which need to be approved at the shareholders' meeting, could not be finalised in time to be submitted to the shareholders prior to the date of the shareholders' meeting as required by Luxembourg law, the Board of Directors has decided at a meeting held on 26th March, 1999 that the Annual General Meeting due to be held on 9th April, 1999 be adjourned and reconvened so as to be held on Friday 30th April, 1999. Shareholders will receive a reconvening Notice for the Adjourned Meeting to which will be attached the Annual Report and Accounts of the Corporation as required by Luxembourg law.

26th March, 1999.

I (01253/000/29)

The Board of Directors.

BETA GLOBAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 49.038.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le vendredi 30 avril 1999 à 12.00 heures, au siège social.

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
2. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
3. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
4. Affectation des résultats de l'exercice.
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
6. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
7. Renouvellements / Remplacements / Nominations des mandats d'Administrateurs.
8. Divers.

I (01086/011/19)

DEXIA CLICKINVEST, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 53.730.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de DEXIA CLICKINVEST qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 22 avril 1999 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
5. Nominations statutaires.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le conseil d'administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01223/584/27)

Le Conseil d'Administration.

BETA INTERNATIONAL, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 46.565.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le mercredi 21 avril 1999 à 10.00 heures, au siège social de la banque Dépositaire, FORTIS BANK LUXEMBOURG, 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Ordre du jour:

1. Harmonisation des statuts à l'EURO avec révision des articles 6, 23, 28 et 31.
2. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
3. Présentation et approbation du rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998.
4. Présentation et approbation des comptes annuels au 31 décembre 1998.
5. Affectation des résultats de l'exercice.
6. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Renouvellements / Remplacements / Nominations des mandats d'Administrateurs.
9. Divers.

Conformément à la loi du 10 décembre 1998, les modifications statutaires seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, sans quorum de présence indispensable.

Les actionnaires peuvent prendre connaissance des textes des modifications statutaires proposées sur simple demande auprès de FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.

II (01080/011/26)

CREGEM IMMO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.768.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CREGEM IMMO qui se tiendra au siège social de la société, 69, route d'Esch à Luxembourg, le 22 avril 1999 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
2. Lecture du rapport du Réviseur d'Entreprises;
3. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998; affectations des résultats;
4. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clôturé au 31 décembre 1998;
5. Nominations statutaires.

Seront admis à l'assemblée générale les propriétaires d'actions nominatives inscrits dans le registre des actionnaires de la SICAV, qui sont priés d'avertir le conseil d'administration de leur participation par lettre adressée à la Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, au plus tard cinq jours ouvrables avant la date de l'assemblée avec mention du nombre d'actions représentées, et les propriétaires d'actions au porteur pour autant que ces derniers aient déposé leurs actions cinq jours ouvrables au moins avant l'assemblée aux guichets des établissements suivants:

- au Luxembourg: BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG S.A., 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- CREGEM INTERNATIONAL BANK S.A., 283, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg
- en Belgique: CREDIT COMMUNAL DE BELGIQUE S.A., 44, boulevard Pachéco, B-1000 Bruxelles.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire ne requièrent pas de quorum spécial et seront adoptées, si elles sont approuvées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01225/584/28)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.187.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, le 21 avril 1999 à 11.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux Administrateurs.
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
6. Nominations statutaires.
7. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. ou à la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée ne requièrent par de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01294/584/25)

Le Conseil d'Administration.

IMMO-ROYAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 30.187.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra à la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. à Luxembourg, 50, avenue J. F. Kennedy, le 21 avril 1999 à 14.00 heures pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Changement de la devise d'expression du capital social et de la valeur nette d'inventaire de la Société en EURO et modification des statuts de la Société en conséquence.
2. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désireux d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire devront effectuer le dépôt et demander le blocage de leurs actions cinq jours francs avant l'assemblée aux guichets de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG S.A. ou à la BANQUE DE LUXEMBOURG S.A.

Les propriétaires d'actions nominatives devront, en observant le même délai, manifester par écrit leur intention de prendre part à l'assemblée.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée ne requièrent par de quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actions présentes ou représentées.

II (01295/584/21)

Le Conseil d'Administration.

WOESTE IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.056.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 21 avril 1999 à 15.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998. Affectation du résultat.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Question de la dissolution anticipée de la société.
5. Transfert du siège social.
6. Divers.

II (01162/595/17)

Le Conseil d'Administration.

TRAME HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 35.546.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (01174/005/16)

Le Conseil d'Administration.

INTERNATIONAL HOTEL DEVELOPMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 9.937.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (01175/005/16)

Le Conseil d'Administration.

THE «B» PARTNERS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 20.727.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the head office, on 20 April 1999 at 10.00 a.m.

Agenda:

1. To approve the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor at 31 December 1998.
2. To approve the balance sheet as at 31 December 1998, and profit and loss statement as at 31 December 1998.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending 31 December 1998.
4. Miscellaneous.

II (01176/005/16)

The Board of Directors.

BREMAAS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 38.783.

Notice is given to the Shareholders, that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders of BREMAAS S.A. will be held at the head office, 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, on April 19th, 1999 at 16.00 p.m. with the following agenda:

Agenda:

1. Reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance sheet and profit and loss statement and allocation of the results as at December 31, 1998.
3. Discharge of responsibility to the Directors and Statutory Auditor with respect to the past financial year.

In order to attend the Meeting of BREMAAS S.A., the owners of the bearer shares will have to deposit their shares five clear days before the Meeting at BREMAAS S.A., 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

II (01171/699/17)

The Board of Directors.

BETULA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 42.480.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 mars 1999, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 1999.
4. Divers.

II (01177/005/16)

Le Conseil d'Administration.

MA.LO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.326.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 31 décembre 1998, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998.
4. Divers.

II (01178/005/16)

Le Conseil d'Administration.

VININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.011.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire de Surveillance;
- g) remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.;
- h) divers.

II (01048/045/18)

Le Conseil d'Administration.

KRITSA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 34.416.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu mardi 20 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 1998;
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leurs mandats;
4. Divers.

II (01046/000/14)

Le Conseil d'Administration.

MONCEAU EUROPE, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 21.967.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 12.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilan et Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998.
4. Nominations statutaires (i.e. Cooptation de M. Thierry Logier, en tant qu'Administrateur de la Sicav en remplacement de Monsieur Antoine Calvisi, démissionnaire au 30 juin 1998).
5. Divers.

Les actionnaires détenteurs d'actions au porteur qui désirent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, sont priés d'effectuer le dépôt de leurs titres deux jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le rapport annuel au 31 décembre 1998 est à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

II (00883/755/24)

Le Conseil d'Administration.

ALFI CONVERTIX, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 55.995.

Le Conseil d'Administration de la Société sous rubrique, a l'honneur de convoquer Messieurs les Actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 avril 1999 à 11.00 heures, au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation des Bilans et Comptes de Pertes et Profits au 31 décembre 1998 et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat durant l'année financière se terminant au 31 décembre 1998.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions pour être valables, doivent réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (00884/755/20)

Le Conseil d'Administration.

BASKINVEST, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 1, place de Metz.
R. C. Luxembourg B 32.425.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 21 avril 1999 à 9.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir et adopter le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 1998.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 1998.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

II (01368/755/22)

Le Conseil d'Administration.

INTERSELEX, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
R. C. Luxembourg B 32.237.

—
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de la société se tiendra le vendredi 16 avril 1999 à 14.30 heures, au 50, avenue J. F. Kennedy à Luxembourg, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 1998.
2. Rapport du réviseur d'entreprises.
3. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1998.
4. Affectation des résultats.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1998
6. Nominations statutaires.
7. Questions diverses.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant la date de l'assemblée auprès de:

en Belgique:

- la GENERALE DE BANQUE, Montagne du Parc, 3, à Bruxelles;
- la BANQUE DEGROOF, rue de l'Industrie 44, à Bruxelles;
- la BANQUE NAGELMACKERS 1747, avenue Galilée 5, à Bruxelles;
- la BANQUE BELGO-ZAIROISE, Canreisteen 1, à Bruxelles;
- la BANQUE IPPA, boulevard du Souverain, 23, à Bruxelles;
- la CITIBANK BELGIUM, boulevard Général Jacques 263G, à Bruxelles;

au Grand-Duché de Luxembourg:

- la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG, avenue J. F. Kennedy, 50, à Luxembourg;
- la BANQUE DE LUXEMBOURG, boulevard Royal, 14, à Luxembourg;
- la BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG, boulevard Joseph II, 7, à Luxembourg.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée seront adoptées si elles sont votées par la majorité des actionnaires présents ou représentés.

II (01367/755/31)

Le Conseil d'Administration.

WOLMANS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 38.731.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 22 avril 1999 à 16.00 heures au siège social.

Ordre du jour:

1. Rapports de Gestion du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes.
2. Approbation des bilans, comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31 décembre 1995, au 31 décembre 1996 et au 31 décembre 1997.
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Question de la dissolution anticipée de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915.
5. Confirmation des mandats d'administrateur de Madame Carine Bittler, de Monsieur Yves Schmitt et de Maître René Faltz ainsi que du mandat de commissaire aux comptes de la société BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG pour la période allant du 7 mai 1997 au 22 avril 1999.
6. Ratification de tous les actes posés par les administrateurs et le commissaire aux comptes pendant la période allant du 7 mai 1997 au 22 avril 1999.
7. Acceptation de la démission de deux membres du conseil d'administration.
8. Nomination des nouveaux membres du conseil d'administration.
9. Transfert du siège social.
10. Autorisation donnée par l'assemblée générale au conseil d'administration aux fins de convertir, pendant la période transitoire allant du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 2001, le capital social de la société et éventuellement le capital autorisé avec la faculté d'augmenter le capital social et éventuellement le capital autorisé dans les limites et selon les modalités prévues par la loi. La valeur nominale des actions est à adapter ou à supprimer selon la décision du conseil d'administration.
11. Divers.

II (01179/595/30)

Le Conseil d'Administration.

RAW PATENTS.

Siège social: L-2420 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 18.589.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 1999 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- a) rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 1998;
- b) rapport du commissaire de Surveillance;
- c) lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 1998;
- d) affectation du résultat;
- e) décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire;
- f) remplacement de la FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN par MONTBRUN FIDUCIAIRE, S.à r.l. et Cie, S.e.c.s.;
- g) divers.

II (01047/045/17)

Le Conseil d'Administration.

FORTIS RENT-o-NET, SICAV, Investment Company with variable capital in transferable securities.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 12-16, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 60.371.

The Directors of FORTIS RENT-o-NET («the Company») invite all shareholders to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Company on Tuesday April 20, 1999 at 11.00 a.m. at its registered office 12-16, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, for considering and solving up the following matters:

Agenda:

1. Report of the Board of Directors and the Statutory Auditor
2. Presentation and approval of the Balance Sheet and Profit and Loss Account as at December 31, 1998
3. Allocation of Results
4. Discharge of Directors and Statutory Auditor for the year terminating as at 31 December 1998
5. Ratification of the dismissal of Mr Claude Jeitz, as Director of the Company.
Appointment of FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., represented by Mr Alain Demeur as third director of the Company.
The Board of Directors shall consist of the following persons until the Statutory Annual General Meeting of Shareholders approving the accounts as at December 31, 1999:
 1. Mr Pierre Detournay, Managing Director FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.
 2. Mr Jean-Luc Gavray, Directeur FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A.
 3. FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A. represented by Mr Alain Demeur
 The Company KPMG AUDIT with its registered office at L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer is proposed as statutory auditor until the Statutory Annual General Meeting of Shareholders of 1999.
6. Miscellaneous.

In order to be able to attend the Annual General Meeting of Shareholders, the holders of bearer shares and persons who derive their meeting rights in another way must deposit their share certificates or other documents evidencing their rights against proof of receipt at the offices of FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A. at 12-16, rue Monterey, L-2163 Luxembourg or at the head office of MeesPIERSON N.V., at Roking 55, NL-1012 KK Amsterdam on or before April 16, 1999.

Holders of registered shares and persons who derive their meeting rights in another way from registered shares must, in order to be able to attend the general meeting and to participate in the votes, notify the Board of Directors at the registered address of the Company in advance in writing of their intention to do so on or before April 16, 1999.

The Company will consider as a shareholder of the Company, the person mentioned in a written statement issued by a participant of NECIGEF showing the number of shares held by the person mentioned in the statement until the meeting will have been closed, provided that the declaration will be deposited at the offices of either FORTIS BANK LUXEMBOURG S.A., at 12-16, rue Monterey, L-2163 Luxembourg or of MeesPIERSON N.V., at Roking 55, NL-1012 KK Amsterdam on or before April 16, 1999.

Each share is entitled to one vote and the resolutions of the general meeting of shareholders are passed by a simple majority vote of the shareholders present or represented.

Luxembourg, March 28, 1999.

II (01263/251/43)

The Board of Directors.